

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 25 juin 2020

Le président, M. Maurizio Di Felice, ouvre la séance à 19h00, à la salle omnisports de Grand-Champ, et souhaite à toutes et tous une cordiale bienvenue à cette séance du Conseil communal.

Il remercie les Conseillères et Conseillers ainsi que les membres de la Municipalité pour leur présence, et salue le public ainsi que les représentants de la presse.

Il remercie également M. Daniel Bussy, huissier, M. Arthur Bigler, huissier suppléant, MM. Nuno Bastos et Emanuel Bandeira da Silva, nouveau concierge du collège des Perreret, venus en renfort, et les deux techniciens chargés de l'installation du son pour leur présence, ainsi que le personnel communal des Services de conciergerie pour la mise en place de la salle.

Concernant l'organisation de la séance de ce soir, le même dispositif que celui mis en place lors de la séance du 14 mai 2020 a été mis en place. Une place a été attribuée à chaque Conseiller(ère) et le président prie chacun(e) de respecter le plan et les directives élaborées, avec l'espoir qu'une situation normale revienne pour la rentrée.

1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 60 Conseillères et Conseillers.

Il y a 9 excusés (Mmes Natacha Bello, Fabienne Bill et Carmen Maquelin, MM. Cédric Amaudruz, Patrick Beney, Laurent Dorand, Victor Mendes Boavista, Olivier Moulin et Christian Vernex).

3 arriveront plus tard (Mme Rosanna Vaccaro, MM. Sébastien Bertherin et Yves Froidevaux).

3 absents (Mme Thérèse Betchov Heidrich, MM. Pascal Chollet et Arnaud Durand).

Le quorum étant atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer. Le président déclare la séance du Conseil communal ouverte.

Le président s'assure que chaque Conseiller(ère) a été régulièrement convoqué(e) à la présente séance dans les délais et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour, y compris l'intégralité du rapport de la Commission de gestion, dont certain(e)s Conseiller(ère)s n'avaient pas reçu les pages n° 14 et 15. Tel est bien le cas.

- Dans les délais, le Bureau a reçu deux postulats :
 - Postulat de Mme Nitya Duella intitulé « Pour une réduction du gaspillage alimentaire et une meilleure gestion des invendus dans la ville de Gland ».

Le président demande à son auteur si elle désire développer son postulat séance tenante; celle-ci répond par l'affirmative. Le postulat, dont les Conseiller(ère)s ont reçu copie par voie électronique, sera dès lors ajouté à l'ordre du jour et joint au procès-verbal.
 - Postulat de M. Sébastien Bertherin intitulé « Pour un développement de lieux de Street Workout à Gland ».

M. Sébastien Bertherin, qui arrivera plus tard, a d'ordre et déjà annoncé qu'il développera son postulat lors de la prochaine séance du Conseil communal du 3 septembre 2020. Le postulat, dont les Conseiller(ère)s ont reçu copie par voie électronique, sera dès lors ajouté à l'ordre du jour de la prochaine séance.

- Dans les délais, le Bureau a reçu trois interpellations :
 - Interpellation de Mme Regina Bovet intitulée « Interpellation vélos : changement de braquet pour la mobilité cyclable... à Gland aussi ! ».

Cette interpellation étant soutenue par plus de 5 membres, le président demande à son auteur si elle désire la développer séance tenante; celle-ci répond par l’affirmative. L’interpellation, dont les Conseiller(ère)s ont reçu copie par voie électronique, sera dès lors ajoutée à l’ordre du jour et jointe au procès-verbal.
 - Interpellation de M. Victor Braune intitulée « Quelles actions en faveur de l’apprentissage ? ».

Cette interpellation étant soutenue par plus de 5 membres, le président demande à son auteur s’il désire la développer séance tenante; celui-ci répond par l’affirmative. L’interpellation, dont les Conseiller(ère)s ont reçu copie par voie électronique, sera dès lors ajoutée à l’ordre du jour et jointe au procès-verbal.
 - Interpellation de Mme Christelle Giraud-Nydegger et consorts du GdG intitulée « Projet de STEP régionale du Lavasson à Gland : pour une information complète et une communication claire ».

Cette interpellation étant soutenue par plus de 5 membres, le président demande à son auteur si elle désire la développer séance tenante; celle-ci répond par l’affirmative. L’interpellation, dont les Conseiller(ère)s ont reçu copie par voie électronique, sera dès lors ajoutée à l’ordre du jour et jointe au procès-verbal.
- Au vu des modifications apportées à l’ordre du jour et afin d’avoir un document de travail clair, les Conseiller(ère)s ont reçu par voie électronique de l’ordre du jour modifié, qui est donc le suivant :
 1. Appel et ordre du jour.
 2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 14 mai 2020.
 3. Communications du Bureau.
 4. Communications de la Municipalité.
 5. Communications des représentants des entités intercommunales.

Préavis avec décision en un seul débat

6. Rapport de gestion sur l’exercice 2019.
7. Comptes de l’exercice 2019.

Préavis avec décision

8. **Préavis municipal n° 69** relatif à une demande de crédit d’investissement pour l’étude de projet d’installations photovoltaïques sur six sites communaux.
9. **Préavis municipal n° 70** relatif à la reconduction du dispositif d’investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) pour la période 2020-2025.
10. **Préavis municipal n° 73** relatif à la demande de crédit d’investissement pour la rénovation de la place de jeux du Temple protestant.

Préavis – Première lecture

11. **Préavis municipal n° 72** relatif à la demande de crédit d’investissement pour l’agrandissement et la relocalisation de la déchèterie ainsi que la constitution d’un droit de superficie sur la parcelle n° 427.
12. **Préavis municipal n° 74** relatif à l’acquisition de la parcelle n° 563 incluant deux bâtiments (WWF).
13. **Préavis municipal n° 75** relatif à la demande de crédit d’investissement pour la promotion et gestion différenciées pour la nature en milieu construit.
14. **Préavis municipal n° 76** relatif à la demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2020.
15. **Préavis municipal n° 77** relatif à la modification de deux plans des alignements en lien avec le plan partiel d’affectation « La Combaz ».

Autres objets

16. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse municipale au postulat de Mme Léonie Wahlen intitulé « Pour une administration communale moderne, flexible et attractive ».
17. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Patrick Messmer demandant une aide d'urgence aux commerçants de Gland, suite aux conséquences du COVID-19, et nomination d'une Commission.
18. Rapport de la Commission chargée d'étudier la prise en considération du postulat de M. Martin Ahlström intitulé « Pour un partenariat public-privé en vue du financement des courses d'école, camps, activités culturelles, sorties, autres excursions ou voyages d'études organisés par les établissements scolaires ».
19. Postulat de Mme Nitya Duella intitulé « Pour une réduction du gaspillage alimentaire et une meilleure gestion des invendus dans la ville de Gland ».
20. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Georges Grandjean intitulée « Projet nouvelle déchèterie et Règlement communal sur la gestion des déchets ».
21. Interpellation de Mme Regina Bovet intitulée « Interpellation vélos : changement de braquet pour la mobilité cyclable... à Gland aussi ! ».
22. Interpellation de M. Victor Braune intitulée « Quelles actions en faveur de l'apprentissage ? ».
23. Interpellation de Mme Christelle Giraud-Nydegger et consorts du GdG intitulée « Projet de STEP régionale du Lavasson à Gland : pour une information complète et une communication claire ».

Divers

24. Nomination du Bureau du Conseil pour l'année 2020-2021 :
 - Élection du(de la) président(e),
 - Élection du(de la) 1^{er(ère)} vice-président(e),
 - Élection du(de la) 2^{ème} vice-président(e),
 - Élection de deux scrutateur(trice)s,
 - Élection de deux scrutateur(trice)s suppléant(e)s.
25. Nomination de la Commission de gestion.
26. Nomination d'un(e) membre de la Commission du plan de zones.
27. Divers et propositions individuelles.

- Ouverture de la discussion sur l'ordre du jour ainsi modifié.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

L'ordre du jour tel que modifié est accepté à une très large majorité, aucun avis contraire, 2 abstentions significatives.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 14 mai 2020

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

À une très large majorité, aucun avis contraire, 1 abstention signifiée, le Conseil communal accepte le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 14 mai 2020.

3. Communications du Bureau

- Depuis le 1^{er} mai 2020, la nouvelle Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC), dirigée par M. Jean-Luc Schwaar, a été créée au sein du Département des institutions et du territoire (DIT) du canton de Vaud. Elle est composée de la Direction des affaires juridiques (anciennement Service juridique et législatif - SJL), de la Direction du recouvrement (anciennement SJL), de la Direction des affaires communales et droits politiques (anciennement Service des communes et du logement - SCL) et de la Direction des finances communales (anciennement SCL).
- Le 18 mai 2020, le Bureau et la Municipalité se sont réunis par visioconférence pour la préparation de la séance du Conseil communal de ce soir.
- Suite à l'article sur le projet de géothermie de la ville de Gland publié dans le quotidien « 24 Heures » du 2 juin 2020, M. Edgar Müller a adressé le jour-même un courrier au Conseil communal. Lecture en est donnée aux Conseiller(ère)s.
- Par courrier du 24 juin 2020, M. Pierre-Alain Bringolf a présenté sa démission en tant que membre de la Commission du plan de zones. La nomination d'un nouveau membre le remplaçant à ce poste, initialement prévue lors de la séance du 3 septembre 2020, a été ajoutée à l'ordre du jour de ce soir.
- La passation de pouvoirs entre l'ancien et le nouveau Bureau aura lieu le 6 juillet 2020, à 19h00.
- Le président rappelle que le délai pour modifier l'effectif des membres du Conseil communal et de la Municipalité a été prolongé au 30 septembre prochain. Si aucune demande en ce sens n'est faite, la situation actuelle, à savoir 75 membres pour le Conseil communal et 7 membres pour la Municipalité, sera maintenue.
- Le Tir de l'Amitié aura lieu le samedi 26 septembre 2020. Le président remercie les Conseiller(ère)s intéressé(e)s à participer à cet événement de bien vouloir s'annoncer auprès de la secrétaire dans les meilleurs délais.
- Au vu de la situation sanitaire actuelle et afin de maintenir les distances sociales, la traditionnelle agape habituellement prévue au terme de la séance du Conseil communal du mois de juin n'aura pas lieu ce soir. Le président en est le premier désolé, ce moment permettant aux Conseiller(ère)s de mieux se connaître et de discuter de nombreux sujets sans barrière ni protocole.

Avec l'arrivée de Mme Thérèse Betchov Heidrich, le nombre de Conseillers présents passe à 61.

4. Communications de la Municipalité

M. Gérald Cretegy, Syndic (Administration générale, ressources humaines, relations publiques)

- Personnel communal :
 - Arrivées :
 - le 1^{er} avril 2020 : Mme Catalina Schoch, déléguée aux affaires sociales, au Service de la population (ci-après : SPOP);
 - le 1^{er} mai 2020 : M. Loïc Chollet, collaborateur voirie, au Service des infrastructures et de l'environnement (ci-après : SIE);
 - le 1^{er} juin 2020 : Mme Sandrine Kerkhoff, cheffe du Bureau technique, au SIE;
 - le 15 juin 2020 : M. Emanuel Bandeira da Silva, concierge au collège des Perrerets, au Service des bâtiments et de l'urbanisme (ci-après : SBU).
 - Départs :
 - au 31 mars 2020 : M. François-Xavier Paccaud, départ à la retraite;
 - au 30 avril 2020 : M. Claude Vuitold, auxiliaire à la voirie, fin d'un engagement CDD, au SIE;
 - au 31 mai 2020 : M. Jacky Mounir, concierge, au SBU, départ à la retraite;
 - au 31 mai 2020 : Mme Coralie Guazzaroni, assistante à la promotion économique, au SPOP;
 - au 31 mai 2020 : M. Alexandre Sant, chef du Bureau technique, au SIE;
 - au 30 juin 2020 : M. Alain Pernet, collaborateur voirie, départ à la préretraite;
 - au 30 juin 2020 : Mme Natalie Pereira, apprentie employée de commerce 1^{ère} année.

- Comme les Conseiller(ère)s le savent certainement, pendant la pandémie de la Covid-19, la ville de Gland a pu développer le concept de « Gland Solidaire », dont 4 membres de la Municipalité étaient associés, qui a permis à de nombreuses personnes de plus de 65 ans de pouvoir bénéficier de l'apport des courses. 180 livraisons ont été effectuées, ce qui représente environ CHF 11'000.- d'achats. Une trentaine de bénévoles, particulièrement des jeunes, se sont associés pour ces livraisons. Les collaborateur(trice)s de la Commune ont également effectués les appels téléphoniques et plus de 1'100 personnes ont été contactées. Au début, une quarantaine de livraisons étaient effectuées par semaine, puis ce chiffre a diminué petit à petit, des voisins ayant souvent apporté l'aide nécessaire, et une diminution de livraison la part des bénévoles a été constatée. La Municipalité remercie vivement les bénévoles ainsi que les collaborateur(trice)s de la Commune pour tout leur travail. Une petite fête leur sera consacrée dès que possible, une fois que le déconfinement se sera un peu accéléré.
- Le déconfinement se passe bien au niveau de l'Administration communale. Toutes les mesures nécessaires ont été prises pour pouvoir y aller progressivement, au fur et à mesure des nouvelles normes qui arrivent. Il croit que les collaborateur(trice)s sont heureux(ses) de ce qui se passe et ont parfaitement intégrés les différentes mesures mises en place.
- En date du 19 juin 2020, l'Administration communale et le président du Conseil communal ont reçu une lettre anonyme diffamatoire et extrêmement désagréable. Une plainte pénale a immédiatement été déposée, laquelle se trouve actuellement devant la police. La Municipalité espère que quelque chose puisse avancer dans ce dossier.

Mme Isabelle Monney, Municipale (Affaires sociales, logement, culture, cultes, politique de la santé et des personnes âgées)

- « Bike Walk and brunch » : le dimanche 30 août 2020 aura lieu le « Bike Walk and Brunch », une manifestation familiale qui débutera à 10h00 au Bâtiment communal, laquelle avait eu un très beau succès l'année dernière. Les participants partiront ensuite, en petit groupe ou en famille, à pied ou à vélo, pour une marche d'environ 1h30 ou 2h00 le long du parcours proposé. L'arrivée aura lieu au Centre sportif En-Bord où il y aura la possibilité de faire un brunch ou avoir des couvertures pour pique-niquer sur le pré.
- Bourses d'aide à la création artistique : compte tenu de la situation assez préoccupante qui affecte le milieu culturel et artistique, en particulier depuis l'arrêt de toutes les activités en mars dernier, le Service de la culture va proposer 4 bourses d'aide à la création. Elles concerneront des artistes professionnels résidant sur le territoire glandois ou ayant un lien fort avec la ville de Gland, ceci dans le but de les soutenir dans la mesure des ressources budgétaires à disposition. Ce sera l'occasion de leur apporter une visibilité et de nouvelles perspectives.

Les directives municipales édictées régiront le cadre et la procédure d'octroi de ces bourses et s'inscrivent dans le cadre de la Loi cantonale sur la vie culturelle et les activités artistiques.

Les candidatures seront examinées par un jury composé des membres de la Commission culturelle et d'experts dans les domaines concernés. Le montant par bourse sera en principe de CHF 5'000.- et concernera les arts de la scène, la littérature, la musique et les arts visuels.

- Fresques dans notre ville : durant le confinement, l'artiste « Sid » a approché la Municipalité pour obtenir un mur dans le but de peindre une fresque en l'honneur du personnel de la voirie et des espaces verts, qui poursuivaient le travail durant cette période du Covid. Le pan de mur de Montoly lui a été attribué et la Commission culturelle a porté le projet devant la Municipalité.

Quelques semaines plus tard, c'est l'artiste « Stillo Noir » qui a proposé de peindre une fresque. La Commission culturelle a suivi la même démarche. C'est le mur sous le bâtiment communal qui a été choisi, où une belle fresque en noir et blanc a remplacé le béton gris.

- Début des travaux de l'Église catholique de Gland : tout juste 5 ans après la votation, par le Conseil communal, du préavis municipal n° 83 qui acceptait une participation financière à la construction d'une nouvelle église catholique de Gland, elle a pu participer et représenter la Municipalité à la cérémonie ayant eu lieu cet après-midi qui entérinait le début des travaux de la nouvelle église. Les

membres des différentes commissions et conseils, ainsi que les représentants des communes de Vich et Coinsins, étaient présents entre autres pour symboliser ce moment fort. Depuis 1986, plus aucune église n'a été construite dans le canton de Vaud, la dernière étant la chapelle de Préverenges.

- L'Été à la Falaise : pour la troisième année consécutive, la ville de Gland propose à la population un été convivial, culturel et sportif à la plage de la Falaise. Un programme complet d'animations et de rendez-vous gratuits, accessibles à tous, sera proposé du 6 juillet au 21 août 2020. Il y aura entre autres du yoga, du Pilates, du cuisses-abdos-fessier, des rendez-vous littéraires et le Carabouquin. En raison de la Covid-19, les rendez-vous auront lieu sur inscription, ceci dans le but de maintenir les distances et de pouvoir retracer les participants.
- Le Carabouquin : cela fait déjà une semaine que le Carabouquin a repris ses lectures estivales. Le véhicule sillonnera la Ville du 8 juin au 4 juillet 2020. Le principe reste toujours le même : chaque semaine, le Carabouquin s'arrêtera dans un quartier différent. Avec une petite nouveauté cette année, les lectures pourront être écoutées sur la nouvelle webradio du Carabouquin, disponible en ligne.
- Du Qi Gong pour les aînés à En-Bord : le mouvement des aînés du canton de Vaud proposera du jeudi 9 juillet au jeudi 20 août 2020, de 10h00 à 11h00, la pratique du Qi Gong au centre sportif En-Bord.

M. Gilles Davoine, Municipal (Finances, promotion économique, sports, domaines et forêts)

Finances

- En date du 30 mars 2020, un emprunt de CHF 3 Mios, au taux de 2,3 %, a été remboursé auprès de la société UBS SA.
- Au vu des faibles rentrées des mois d'avril et de mai 2020, la Municipalité a dû augmenter les emprunts à court terme. L'emprunt de CHF 1 Mio auprès de la société Swissquote a été augmenté à CHF 3 Mios, avec échéance au 23 septembre 2020, au taux d'intérêt de - 0,37 %. L'autre emprunt à court terme de CHF 4 Mios, toujours auprès de Swissquote, a quant à lui été augmenté à CHF 6 Mios, avec échéance au 30 novembre 2020, au taux d'intérêt de - 0,15 %.

La Municipalité continue, à l'heure actuelle, cette stratégie d'emprunts à court terme, sachant qu'elle passera à des emprunts à long terme en fonction des investissements à venir et des opportunités qui se présenteront.

- Comme prévu dans le préavis municipal n° 40, la société ThermorésÔ SA a augmenté, en date du 4 mai 2020, son capital-actions de CHF 6 Mios. La part de Gland est de 10 %, soit CHF 600'000.-.
- Dans le cadre du préavis municipal n° 83 relatif à une participation financière à la construction d'une nouvelle église catholique de Gland, la Municipalité versera, en date du 30 juin 2020, la première des trois tranches, à raison de CHF 258'600.-, pour le début de travaux.
- À partir du 29 juin prochain, le Service des finances reprendra la facturation, l'envoi des rappels et autres, qui étaient suspendus pendant la période de la fermeture des commerces et de haute intensité de la Covid-19. Les factures d'eau ou de taxe déchets par exemple ayant déjà été mises sous pli à l'époque, elles ne seront pas réimprimées et comporteront dès lors toujours la date originale avec une date d'échéance déjà passée, mais cette dernière sera prolongée au 29 juillet 2020, soit un paiement à 30 jours comme d'habitude. Des informations à ce sujet seront notamment communiquées sur le site Internet de la Commune.

Sports

- Comme ont pu le constater les Conseiller(ère)s, de très nombreux événements ont été annulés. C'est le cas des mérites sportifs régionaux notamment, qui devraient normalement avoir lieu un jeudi du mois de septembre prochain mais dont la date reste encore à déterminer. Les dimanches sportifs des 29 mars et 5 avril 2020 ont été annulés, de même que le Sunday training du 5 avril 2020. La GSR 3 prévue le 26 avril 2020 a été annulée, mais il est espéré, selon les conditions, pouvoir refaire un événement du même genre, mais largement plus petit que celui-ci, en septembre ou octobre prochain. La Suisse Bouge et l'urban plogging ont aussi été annulés et ne reprendront pas. La Summer Party sera

déplacée au 22 août à la Falaise. Le tournoi de street foot et de basket prévu à fin juin est annulé et n'aura pas lieu.

Beaucoup de sports seront par contre proposés dans le cadre de l'Été à la Falaise, dont le programme devrait être distribué ces prochains jours dans les boîtes aux lettres.

Et comme l'a rappelé le président M. Maurizio Di Felice, le Tir de l'Amitié est pour l'instant toujours prévu pour le 26 septembre 2020.

- Au niveau du Centre sportif En-Bord, la Municipalité a validé une fiche-projet, qui est l'étape avant le préavis, mais a décidé de procéder à une consultation de la population avant de présenter un préavis. Il s'agit d'un assez gros projet, avec de nombreux sports différents qui sont représentés, et donc avec un coût assez important. La Municipalité souhaite présenter ce projet à la population. L'idée est de faire cette présentation, de sonder la population et de pouvoir répondre aux éventuelles questions le 30 août 2020 dans le cadre du « Bike Walk and Brunch » dont a parlé Mme la Municipale Isabelle Monney dans ses communications. La Municipalité aimerait en effet profiter du fait qu'il y a des participants assez nombreux à cette manifestation, mais également inviter les gens qui ne participeraient pas à cette manifestation à venir. Une communication à ce sujet sera prochainement faite aux Conseiller(ère)s, en sachant que la prochaine séance du Conseil communal est fixée au 3 septembre 2020, soit après la date prévue pour cette présentation.

Mme Christine Girod, Municipale (Accueil enfance, jeunesse, écoles)

- Relax'Resto : en raison des nouvelles normes cantonales, en particulier de l'art. 4a de la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) et des normes de l'Établissement intercommunal pour l'accueil parascolaire (EIAP) qui précisent les prestations minimales des communes, le Relax'Corner et le restaurant scolaire de Grand-Champ formeront, à partir de la rentrée d'août 2020, un seul et même dispositif d'accueil parascolaire communal, appelé Relax'Resto, dispositif communal.

La mission du Relax'Resto continuera à être l'encadrement des élèves de 7P à 11S, ainsi que des classes de raccordement, durant la pause du midi. Cela comprendra le repas ainsi que des activités. Le Relax'Resto sera ouvert en période scolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 11h50 à 13h25, à l'exception des jours fériés et des vacances scolaires.

Dès la rentrée scolaire d'août 2020, les inscriptions au Relax'Resto seront obligatoires pour l'ensemble des élèves souhaitant manger dans ce restaurant. Pour ce faire, l'accès au Relax'Resto sera informatisé via l'application « *gland.monportail.ch* ». Un enfant qui ne serait pas inscrit au Relax'Resto pour un jour restera sous la responsabilité de ses parents hors du temps scolaire.

Les élèves de 7P et de 8P sont soumis au contrôle des présences et seront pris en charge depuis leur arrivée à 11h50 jusqu'à leur départ du Relax'Resto à 13h25. Ils seront dès lors placés sous la responsabilité de l'Office de la jeunesse. Si un enfant ne se présente pas alors qu'il y était inscrit, son absence sera signalée à ses parents par email ou message.

Les élèves de 9S à 11S et des classes de raccordement devront également être inscrits au Resto'Relax et leur prise en charge sera menée sous le principe de la participation volontaire. Les jeunes arrivent et repartent quand ils le souhaitent. Ils sont sous la responsabilité de l'Office de la jeunesse du moment qu'ils ont badgé, jusqu'à leur sortie du Relax'Resto.

Ce projet est géré par l'Office de la jeunesse, en collaboration étroite avec la société Eldora, l'association du Centre de rencontres et de loisirs (CRL), l'association VIVAG et la Ludothèque de Nyon. Elle tient ici à remercier l'ensemble des partenaires qui, depuis de nombreuses années, travaillent avec la ville de Gland et qui, malgré la crise due à la Covid-19, ont assuré la mise sur pied de ce dispositif dans un temps record.

- Unité d'accueil pour écoliers (UAPE) de La Paix : 72 enfants sont inscrits à l'UAPE de La Paix pour la rentrée scolaire 2020-2021. La fréquentation varie de 45 à 50 enfants par jour à midi, et de 35 et 40 enfants l'après-midi, soit dès la sortie de l'école et jusqu'aux environs de 18h00. Cela représente un taux de remplissage de près de 90 %, ce qui est un succès. Elle remercie la Fondation La Ruche qui gère cet accueil, lequel fait partie du Réseau d'accueil des Toblerones.

- Préavis municipal n° 50, tableaux numériques interactifs : une information concernant le préavis municipal n° 50 relatif à une demande de crédit d'investissement pour l'équipement des collèges des Tuillières et Mauverney A et B en Wi-Fi professionnel et écrans interactifs, accepté par le Conseil communal au printemps 2019. Les travaux d'installation du Wi-Fi et le câblage ont été terminés en mai 2020. En raison de la situation sanitaire, un retard est à déplorer dans la livraison des tableaux eux-mêmes. Ceux-ci seront posés lors des vacances scolaires d'octobre 2020 et de février 2021, et non pas à la rentrée 2020. En revanche, les beamers prévus dans les salles spéciales seront installés comme prévu durant l'été 2020 et seront opérationnels à la rentrée scolaire.
- Centre aéré : face à la période particulière liée à la Covid-19 et aux exigences sanitaires à revoir, l'Office de l'enfance, à travers son Centre aéré, a choisi de travailler sur un projet inédit pour les enfants inscrits au Centre aéré.

Durant ces 7 semaines de Centre aéré d'été, les enfants seront impliqués dans un projet local et participatif, en les rendant « acteurs de leur ville ». Grâce à un partenariat interservices au niveau de la commune de Gland et des intervenants externes, les enfants pourront vivre des temps forts afin d'être nos bâtisseurs de demain.

Chaque semaine est consacré à un fil rouge dont voici les thématiques : « Ma ville en images », « Raconte-moi ta ville », « Créer une ville », « La nature dans ma ville », « Les nouvelles dans ma ville », « La sécurité dans ma ville » et « Ma ville en mouvement ».

Selon la semaine d'inscription, il y aura au programme : visite des locaux de Nyon Région Télévision (NRTV), atelier photos, découverte des coulisses du journal « La Côte » qui se déplacera pour l'occasion à la Maison de l'enfance, participation à un atelier graff au Relax'Resto, contes, découverte des espaces-verts de la ville de Gland et de l'hôtel à insectes situé au giratoire du WWF, rédaction d'un article pour Gland-Cité, visite d'une imprimerie et de la caserne des pompiers, étude du chemin de l'école en toute sécurité avec les ASP, atelier cosmétique, atelier robotique ou encore présentation du programme des animations sportives à Gland.

Ce Centre aéré se veut donc local et elle aimerait saluer le travail de l'Office de l'enfance qui a réalisé ce projet avec l'aide des différents services communaux et des partenaires externes dans des délais très courts, dès la connaissance des nouvelles normes de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).

- Réseau d'accueil des Toblerones (RAT) : le RAT a tenu son assemblée générale le 18 juin 2020. À cette occasion, les comptes 2019 ont été acceptés.

Quelques chiffres émanant de la comptabilité ERP Abacus :

Charges totales 2019 :	CHF	25'634'076.50
dont Charges du personnel	CHF	19'890.846.80
Recettes totales 2019	CHF	25'921'631.96
dont Subsidés FAJE	CHF	3'686'527.70
Ecolages (contribution parents) :	CHF	12'876'455.95
Contributions communales :	CHF	7'180'580.45
Résultat	CHF	287'555.40

La contribution moyenne des communes se monte à 33.89 %.

Elle rappelle que, sur ordre du Conseil d'État, toutes les structures du RAT ont fermé leurs portes du mardi 17 mars au 27 avril 2020. Seules les accueillantes en milieu familial ont poursuivi leurs activités pour assurer l'accueil d'urgence destiné aux familles engagées professionnellement dans la lutte contre la Covid-19. Une cinquantaine d'enfants ont ainsi été accueillis par jour dans l'ensemble des structures pendant la période de confinement.

Les communes ont continué de soutenir le RAT et ont malgré tout payé leur participation, même s'il n'y avait pas d'accueil. Par contre, les parents n'ont pas été facturés. Le manque à gagner, pour ne pas parler de perte, pour ces quelques semaines de fermeture se monte à CHF 1'267'000.-. Il faut savoir que toutes les structures d'accueil, à l'exception d'une seule connue aujourd'hui, ne touchent pas d'indemnités pour la réduction de l'horaire de travail (RHT). Dans ce sens, le Conseil d'État a déclaré

qu'un montant global de CHF 18,9 Mios viendrait en aide pour les réseaux d'accueil. Une démarche est faite aujourd'hui pour comprendre les besoins des réseaux et voir comment attribuer ce montant, mais rien n'a encore été décidé sur ce que le RAT pourrait toucher ou non.

Avec l'arrivée de Mme Rosanna Vaccaro, le nombre de Conseillers présents passe à 62.

M. Thierry Genoud, Municipal (Bâtiments et urbanisme)

- Au niveau de l'urbanisme, le plan d'affectation de La Lignère a été transmis au Canton pour son examen préalable.
- Le plan d'affectation de Mauverney a été validé par la Commission de l'urbanisme mais doit encore être validé par la Municipalité avant d'être également transmis au Canton pour son examen préalable.
- Le plan d'affectation Gare-Sud, lequel a déjà été soumis à l'examen préalable, est en attente d'un examen complémentaire et la Municipalité se réjouit de voir arriver le résultat de cet ultime examen. Après l'ultime contrôle, la Municipalité se penchera sur la notion de site à 2'000 watts pour ce quartier afin de voir si cette notion pourra être intégrée dans ce quartier.
- S'agissant du plan d'affection du Lavasson, pour la future STEP, il avait annoncé qu'il serait soumis aux Conseiller(ère)s à la fin de l'année. Il y aura malheureusement un peu de retard. Un énorme travail a été effectué par Mme Christelle Haldimann, déléguée à l'urbanisme, et il est maintenant attendu le résultat du mandat d'étude parallèle, qui doit être validé par le comité de pilotage APEC+ composé de tous les partenaires, pour vraiment dimensionner, positionner et aller de l'avant sur le plan d'affectation du Lavasson.
- L'examen préalable du plan d'affectation La Crétaux, où se trouve Swissquote, a été reçu en retour. La mise à niveau et les modifications de ce plan ont été effectuées, qui en est au stade de l'enquête publique. Ce plan sera le premier de ceux dont il vient de parler qui sera mis à l'enquête publique et la Municipalité a décidé de ne faire l'enquête durant les vacances scolaires, au vu de son importance. Des informations publiques, des séances de partage d'expérience et de questions sur ce très intéressant plan d'affectation La Crétaux seront bien sûr organisées.
- Au niveau des constructions, de nombreuses enquêtes publiques ont été faites avant la Covid-19, notamment dans le secteur des Avouillons, où un petit souci est à régler au niveau de la mobilité. La Municipalité a donc lancé, via le SIE, une étude de mobilité avec deux échéances, l'une à court terme d'ici la fin de cette année et l'autre à moyen terme, laquelle viendra s'intégrer dans le schéma de gestion des zones d'activités au niveau de la Région.
- Comme l'a déclaré M. le Municipal Gilles Davoine, la société ThermorésÔ SA a augmenté son capital. La Municipalité a octroyé, sous une forme encore à déterminer (servitude d'utilisation, droit distinct permanent ou autre bail à loyer), une possibilité d'utiliser la chaufferie de Grand-Champ, qui se trouve tout au bout du bâtiment, pour réaliser une chaufferie à pellets, énergie renouvelable, pour compléter le réseau de chauffage à distance qui part d'Eikenøtt, qui arrive à la Cité-Ouest et qui descend en direction de La Combaz, cela pour éventuellement utiliser une fois la géothermie, même si un scientifique à la retraite a donné un avis négatif à ce sujet.
- Le chantier du collège des Perrerets va bon train. La nouvelle salle de gymnastique est terminée et sera opérationnelle pour la rentrée d'août 2020. Le bâtiment E, accueillant les 5 classes supplémentaires, sera également opérationnel pour la rentrée d'août 2020. Les Portakabin vont être enlevés et deux d'entre eux vont être installés à Grand-Champ grâce à la générosité des Conseiller(ère)s lors de la dernière séance du Conseil communal. L'ancienne salle de gymnastique, la piscine et la salle de rythmique vont continuer à être rénovées et à être remises à neuf au niveau énergétique, de même que la place de jeux et le couvert dans la cour.
- Il aurait bien aimé montrer ce soir aux Conseiller(ère)s le principe de surélévation des bâtiments communaux, mais cela n'est pas possible au vu de la configuration de la salle. Il espère pouvoir le présenter lors de la prochaine séance du Conseil communal.

Mme Jeannette Weber, Municipale (Sécurité publique, population, transports publics)

- Le réseau de vélos en libre-service PubliBike s'agrandit. Dès la fin du mois de juillet 2020, la ville de Gland bénéficiera de trois nouvelles stations PubliBike : une à la Grand'Rue devant la maison de la Commune, une autre au chemin de la Dôle en face de la place de jeux, et la dernière à Montoly. Avec les existantes, cela fera donc 7 stations en tout à Gland. Dans une deuxième phase, des stations seront encore ajoutées à Eikenøtt et à Mauverney, ainsi qu'à La Combaz, en fonction de l'avancement du chantier. La société PubliBike a mis en place un nouveau système tarifaire qui permettra de baisser fortement le taux d'usage abusif. Elle a également modifié la procédure d'enregistrement suite aux multiples faux comptes qui ont été créés durant l'année passée. PubliBike a créé plusieurs rapports d'activités lui permettant de vérifier quotidiennement les anomalies dans l'utilisation des vélos et de supprimer les comptes de ces usagers.
- Concernant RailFer, la situation de ce début d'année a aussi eu pour conséquences la suppression du parrainage à la gare. D'après les renseignements obtenus des CFF, les marraines et parrains ne reprendront pas leur travail avant le mois de septembre 2020. Par contre, la grillade annuelle, qui est organisée une année par Nyon et l'autre année par Gland, a eu lieu au refuge mardi passé. Il semblait en effet important pour la Municipalité que ce groupe puisse se réunir et se revoir.
- Après une longue pause, les Cafés-Contacts reprendront le mardi 1^{er} septembre 2020, comme d'habitude de 08h30 à 10h00, et ceci tous les premiers mardis du mois.
- Le marché a également repris possession de la gare il y a déjà quelques semaines. Il s'agit néanmoins d'un marché plus allégé que d'habitude. Il est quand-même espéré pouvoir remettre la buvette dès la semaine prochaine. Un marché exceptionnel et supplémentaire aura lieu le 22 juillet 2020, avec une petite animation musicale, pour raccourcir un peu la pause d'été. Le marché reprendra ensuite du 26 août 2020 au 28 octobre 2020 et sera donc prolongé de deux semaines pour rattraper un peu le temps perdu ce printemps.
- Malheureusement, la Fête multiculturelle a dû être annulée. Le film thématique sera toutefois quand-même projeté à Grand-Champ le 4 septembre 2020. Et pour le rendre un peu plus festif, des stands de nourriture et de boisson seront présents, ainsi qu'une petite animation musicale.

Avec l'arrivée de MM. Yves Froidevaux et Sébastien Bertherin, le nombre de Conseillers présents passe à 64.

M. Michael Rohrer, Municipal (Equipement et espaces verts, gestion des déchets)

- Comme les Conseiller(ère)s ont pu le constater, la situation a pendant longtemps été très difficile à la déchèterie, avec l'accès limité à 6 véhicules tout d'abord, puis ensuite à 10 véhicules. Il est vrai que pendant toute cette période, la Municipalité s'est demandé ce qui se passait, ce qu'elle avait fait de faux vu les colonnes de véhicules et les attentes constatées et qui étaient de l'ordre de 1h00, voire des fois même jusqu'à 1h30. Finalement, la Municipalité s'est renseignée auprès des communes avoisinantes pour voir ce qui se passait chez elles, et exactement la même situation a été constatée. Alors il a parfois entendu que des éco-points auraient pu améliorer la situation, mais à Nyon, malgré ses 22 éco-points, et bien il y avait quand-même 1h30 d'attente à la déchèterie les samedis. Donc finalement, éco-points ou pas éco-points, cela n'a pas changé grand-chose. Mais la Municipalité est très heureuse que la situation soit aujourd'hui revenue à peu près à la normale, espère que le pire soit derrière elle et qu'elle ne soit pas obligée de limiter à nouveau drastiquement le nombre de véhicules sur cette déchèterie.
- Le réaménagement du Vieux-Bourg sera mis à l'enquête cet été. Avant de procéder à cette dernière, une séance de présentation pour les riverains du Vieux-Bourg qui sont impactés par ce projet aura lieu le 2 juillet 2020, sur invitation et inscription obligatoire, Covid-19 oblige.
- L'éclairage public a également pris un peu de retard en raison de la Covid-19, notamment au niveau de la livraison du matériel. Les travaux de génie civil ont maintenant été attribués et, normalement autour de fin juillet-début août 2020, la pose des premiers lampadaires Ypsilon devrait être mise en place, en espérant évidemment ne pas avoir encore des délais de livraison prolongés.

- S'agissant de la requalification de la rue de Mauverney, soit pratiquement entre la rue de la Chavanne et la rue des Alpes, le début des travaux est prévu pour fin juillet de cette année. La circulation sera bien évidemment impactée, voire même que, sur certaines périodes et phases des travaux, la circulation se fera à sens unique, à l'exception des bus afin de respecter leurs horaires.
- Au niveau de la réfection des collecteurs de la route des Avouillons, les travaux qui avaient juste commencés avant la Covid-19 ont été interrompus durant un certain temps, mais ils arrivent maintenant à leur terme. La Municipalité est contente de ne pas avoir eu de mauvaise surprise et que tout se soit bien passé.
- Les choses avancent et s'accroissent également au niveau du quartier de La Combaz. S'agissant du carrefour, il se trouve actuellement en dernière phase avec les promoteurs et les travaux de ce carrefour devraient débuter vers la fin de l'été.
- Concernant l'eau, lors des fortes pluies survenues dans le courant du mois de mai 2020, la SIDEMO a rencontré quelques problèmes de turbidité au niveau de la source du Montant et a été obligée à prendre un peu plus d'eau auprès de la SAPAN afin de compenser ces quelques soucis sur la source.

Un autre problème a été rencontré sur cette source à la hauteur de St-Cergue, ce qui peut paraître curieux. Mais comme les Conseiller(ère)s l'on peut-être entendu, un collecteur d'eau s'est effondré au milieu du village de St-Cergue. Le problème réside dans le fait qu'il s'agit d'une zone de protection S3. Pour le moment aucune pollution n'a été constatée, mais il s'agit effectivement de quelque chose de relativement sensible lorsqu'un accident de ce type arrive dans une zone de protection.

5. Communications des représentants des entités intercommunales

Le président passe la parole à qui veut bien la prendre.

- Mme Regina Bovet : déclare que le Conseil intercommunal de la Région de Nyon a eu lieu à Gland le 24 juin 2020. Mme Gudrun Russig, qui avait démissionné au vu de son déménagement, a été remplacée au CoDir. Le secrétaire général M. Olivier Haener a également démissionné au début de l'année. Une collaboratrice de la société Habilis Conseil SA a présenté la vue d'ensemble du Conseil intercommunal selon un sondage effectué l'année dernière. Depuis maintenant 16 ans d'existence, 44 communes font partie de la Région de Nyon et 4 communes sont parties. 15 communes ont approuvé le préavis pour la reconduction du DISREN pour les prochains 5 ans, et la commune de Longirod l'a rejeté.

3 préavis ont été traités lors de la séance du 24 juin 2020, ainsi que 2 interpellations et un postulat. La séance a été levée à 22h30. Le tout est à consulter sur le site Internet regiondenyon.ch.

- Le président demande si un(e) autre Conseiller(ère) souhaite s'exprimer au sujet de ces entités intercommunales. Tel n'est pas le cas.

PRÉAVIS AVEC DÉCISION EN UN SEUL DÉBAT

6. Rapport de gestion sur l'exercice 2019

- M. Moritz de Hadeln, rapporteur de la Commission de gestion (ci-après : COGES), rappelle les vœux formulés par dite Commission, qui sont les suivants :
 - Pour une amélioration de la qualité de l'air, il serait souhaitable d'utiliser des bus plus petits, au moins pendant les vacances scolaires, jours fériés, etc., afin de diminuer la consommation excessive de carburant.

- Pour la politique d'achats responsables validée en 2019, la Municipalité a promis d'engager un processus de constante amélioration du respect de la durabilité au sein de l'Administration communale. La COGES souhaite que la Municipalité présente l'évolution et un premier bilan en 2020 et que le Conseil communal soit régulièrement informé des progrès obtenus.
- Concernant la gestion des déchets, revoir et/ou améliorer la gestion contractuelle de la facturation des fournisseurs.
- Encourager la Municipalité à réaliser le projet de l'abaissement de la luminosité de l'éclairage communal.
- Améliorer le processus de recrutement concernant les divers postes de délégués afin d'éviter une trop grande rotation du personnel.
- Augmenter le taux de travail de la conseillère en insertion afin de pouvoir aider les jeunes dans le besoin.
- Historiquement, Gland était traditionnellement un village agricole. Améliorer le rendement économique de l'agriculture, de la vente du bétail, des produits des vignobles et de l'exploitation des forêts en encourageant la production biologique, la vente à domicile et un meilleur usage des terres encore disponibles.
- Le succès public avec une programmation populaire à consommation régionale semble freiner la prise de risques avec des choix plus osés ou d'avant-garde ayant un impact supérieur au niveau national, faisant ainsi de Gland un centre de création incontournable. Il en serait de même par la création d'un prix annuel de la « Ville de Gland ».

Il lit ensuite les conclusions de la COGES recommandant, à l'unanimité de ses membres, sous réserve de l'avis de la Commission des finances et après délibération, d'accepter le rapport de gestion 2019 de la Municipalité et de décharger cette dernière de son mandat pour l'exercice écoulé.

- La discussion est ouverte.
- M. Guillaume Labouchère : a une question concernant les ressources humaines. Lors de la séance du Conseil communal du mois de juin 2019, Mme Anik Freuler avait fait un résumé qui était assez complet et qui nommait un taux d'absentéisme, en 2018, de 8,51 %. Il aimerait savoir quel était le taux d'absentéisme en 2019, car cela n'est pas mentionné dans le rapport. En outre, la COGES avait demandé, déjà en 2014 puis en 2017, une enquête de satisfaction. Celle-ci a-t-elle pu commencer ? Il sait que la personne en charge de cette enquête avait débuté il y a un peu plus de 2 ans et que la Municipalité avait dit qu'elle ne pouvait pas tout de suite modifier des choses, puis elle a eu un enfant l'année passée. Il souhaiterait savoir où cela en est, ainsi que le pourcentage des cahiers des charges qui ont été définis aujourd'hui. C'était en effet l'un des éléments importants.

Sa deuxième question concerne le nombre d'auxiliaires. Il en avait déjà parlé l'année dernière également, et il trouverait intéressant d'avoir ce détail dans le rapport de gestion, car il n'y est pas mentionné. Un ou deux auxiliaires sont nommés par département, mais pas l'ensemble ni l'évolution. Il remercie d'avance la Municipalité.

- M. Gérald Cretegny : répond tout d'abord qu'il ne peut pas fournir immédiatement le taux d'absentéisme et en est désolé. Il se renseignera à ce sujet car il y a aujourd'hui un logiciel qui pourrait parfaitement le donner.

Concernant l'enquête de satisfaction, cette dernière devrait réussir à se faire d'ici la fin de l'année. Il est vrai que l'année passée un joli cadeau est arrivé à la responsable des ressources humaines. Actuellement, la Covid-19 a quand-même passablement bouleversé les travaux. Mais l'enquête de satisfaction devrait être entreprise cet automne.

Les cahiers des charges sont quasiment complets. Quant aux auxiliaires, ils sont au nombre de 90 à 95.

- M. Eric Dällenbach : souhaite donner des chiffres qui viennent de la Municipalité de Gland. Selon cette dernière, le taux d'absentéisme était de 5,6 % en 2019. Il était de 8,5 % 2018. Et selon l'Office fédéral de la statistique – il s'agit là d'un chiffre qu'il a trouvé lui-même – il se situe normalement et en

moyenne entre 3 % et 3,8 % en Suisse. Ce qui veut dire que le taux d'absentéisme est encore relativement élevé à Gland.

Il a ensuite une simple question de clarification : il ne comprend pas le dernier vœu émis par la COGES figurant sur le rapport de cette dernière. Pourrait-on l'aider à comprendre ce vœu ?

- M. Moritz de Hadeln : répond que d'un côté les membres de la COFIN reconnaissent que la culture est devenue un succès et que les statistiques de fréquentation ne cessent d'augmenter, ce qui est très bien. Par contre, il s'agit d'une culture où les offres semblent satisfaire un public régional et local bien sûr, mais n'attirent pas encore l'attention sur Gland des observateurs plus loin, notamment hors du Canton. D'où le vœu que, de temps en temps, le Service de la culture s'occupe également peut-être de prendre davantage de risques avec certaines offres pour émerveiller un tout petit peu plus l'attention vis-à-vis du national et même de l'international. Des exemples multiples pourraient être pris, comme par exemple Lausanne avec le groupe Béjard dont on parle partout. Et il ne sait pas ce que l'on peut offrir à Gland, mais il pense qu'il y a assez de talents ici pour permettre à la fois de satisfaire les goûts du public local et en même temps d'avoir un peu de courage pour aller au-delà. Il espère avoir ainsi répondu à la demande de M. Eric Dällenbach
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

À une très large majorité, 1 avis contraire, aucune abstention signifiée, le Conseil communal accepte le rapport de gestion sur l'exercice 2019.

7. Comptes de l'exercice 2019

- M. Samuel Freuler, 1^{er} membre et rapporteur de la Commission des finances (ci-après : COFIN), lit les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter les comptes 2019 tels que présentés.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Décision

À une très large majorité, le Conseil communal accepte les comptes de l'exercice 2019.

Avec l'arrivée de M. Arnaud Durand, le nombre de Conseillers présents passe à 65.

PRÉAVIS AVEC DÉCISION

8. Préavis municipal n° 69 relatif à une demande de crédit d'investissement pour l'étude de projet d'installations photovoltaïques sur six sites communaux

- Mme Caroline Félix, 1^{er} membre et rapporteur de la Commission technique, rappelle le vœu présenté par dite Commission, soit que, pour le prochain préavis, les mêmes membres soient réunis pour la nouvelle Commission, puis lit les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.

- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Décision

À l'unanimité, sans avis contraire ni abstention signifiée, le Conseil communal accepte le préavis n° 69 relatif à une demande de crédit d'investissement pour l'étude de projet d'installations photovoltaïques sur six sites communaux, soit :

- I. d'accorder le crédit de CHF 63'000.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre des études;
- II. d'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement à concurrence de CHF 63'000.- par la comptabilisation d'un amortissement de même montant dans la rubrique 822 « Efficacités énergétiques »;
- III. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 63'000.-.

9. Préavis municipal n° 70 relatif à la reconduction du dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) pour la période 2020-2025

- M. Evan Lock, 1^{er} membre et rapporteur de la Commission technique, lit les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.
- M. Jérôme Frachebourg, rapporteur de la COFIN, rappelle le vœu présenté par dite Commission, qui est le suivant :

« La Commission des finances émet le vœu que, à l'instar de ce qui est fait pour les autres investissements, le Conseil communal soit renseigné annuellement sur l'évolution du crédit d'investissement DISREN par le biais du tableau « Dépenses d'investissement à amortir » figurant en annexe des comptes annuels. ».

Il lit ensuite les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.

- La discussion est ouverte.
- M. Rupert Schildböck : aimerait juste signaler qu'un projet de préavis sera présenté lors de la prochaine séance du Conseil intercommunal de la Région de Nyon, lequel pourrait avoir un impact sur ce qui vient d'être dit. Il pense que M. le Syndic Gérald Cretegnny, président du CoDir de cette association intercommunale, pourrait renseigner davantage les Conseiller(ère)s à ce sujet.
- M. Gérald Cretegnny : répond qu'effectivement, à l'heure actuelle, 6 communes ont voté ce préavis exactement tel que présenté et l'ont accepté. Il y a ensuite eu, au sein de la Commission permanente du DISREN de la Région de Nyon, une discussion sur un élément figurant en page n° 3 du préavis. L'on peut constater qu'au point n° 3.1 il est mentionné le « financement par cercles d'intérêt », avec trois éléments pour le cercle porteur A, soit :

- être une des communes sur lesquelles le projet est réalisé et adhérente au DISREN,
- être une association de communes, dont toutes sont adhérentes au DISREN et ont un intérêt direct au projet,
- être la Région de Nyon, représentée par le Comité de direction.

Il est ressorti de la discussion le fait que les deux derniers points, qui étaient nouveaux par rapport au DISREN connu jusqu'à maintenant, posaient un certain nombre de problèmes et, en particulier, pouvaient présenter des situations compliquées, en particulier concernant le fait qu'il puisse y avoir des associations de communes pouvant se porter comme cercles porteurs. Cela aurait en effet pu engendrer des intérêts divergents entre les communes en tant que cercle porteur, les décisions au niveau de la Région de Nyon et finalement les conseils communaux, qui sont directement responsables aussi de la gestion de ces communes. À partir de là, une modification a été apportée sur ce point. Il est vrai qu'il y a vraisemblablement eu une erreur dans la mesure où cette modification a eu lieu et qu'un nouveau préavis a été envoyé à l'ensemble des communes. Ce sont uniquement ces deux phrases qui tombent, rien d'autre n'a été modifié. Ces deux phrases ne font pas partie des conclusions du préavis

et les communes ont finalement porté ce préavis modifié devant leur conseil communal. Comme les Conseiller(ère)s ont pu le lire dans la presse, une commune a amendé le préavis, mais un amendement ne peut avoir lieu que sur les conclusions et non sur le texte du préavis. La Région de Nyon a immédiatement contacté la Préfecture afin de vérifier ce qui était faisable, et celle-ci lui a prié de présenter un préavis permettant de modifier ce point-là pour les communes qui avaient déjà voté ce préavis ainsi que pour le Conseil intercommunal, qui doit lui aussi se prononcer sur la nouvelle mouture puisqu'il avait déjà voté ce préavis en 2019. Pour les autres communes, la Préfecture a simplement demandé d'annoncer cette modification dans le cadre des conseils communaux. Les Conseiller(ère)s ont reçu à leur place la page en question avec cette modification.

D'après l'explication donnée par la Préfecture, il est effectivement important de voter sans amendement afin que toutes les communes aient les mêmes conclusions *in fine*. Et l'objectif est bien là. À l'heure actuelle, 17 ou 18 communes sauf erreur ont voté ce préavis, 6 communes vont devoir le repasser et, pour le reste, les communes vont voter ce préavis sous cette forme. Donc le simple fait que cela soit mentionné au procès-verbal de la séance et qu'ensuite il y ait le vote sur le préavis fait que cet élément est validé, et les communes auront toutes exactement le même texte à la fin.

- Le président déclare que les Conseiller(ère)s vont donc maintenant voter sur un préavis modifié et qu'il sera précisé, dans le procès-verbal de la présente séance, qu'une modification du préavis a été apportée.
- M. Gérald Creteigny : peut fournir toutes les indications à la secrétaire pour qu'il soit précisé exactement quelle est la modification, mais ce sont uniquement ces deux phrases qui disparaissent, c'est tout. Les conclusions ne sont absolument pas touchées et sont exactement les mêmes. Ce sont les seules deux phrases qui sont modifiées.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

À l'unanimité, sans avis contraire ni abstention signifiée, le Conseil communal accepte le préavis n° 70 relatif à la reconduction du dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) pour la période 2020-2025, soit :

- I. de reconduire le Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) sous forme de but optionnel, au même coefficient qu'actuellement (1 point d'impôt, réparti en 0,9 point d'investissement et 0,1 point de sauvegarde), pour période de cinq ans (2020-2025);*
- II. de reconduire la règle du financement solidaire sur la base de la décision du Conseil intercommunal qui devra cumulativement obtenir la majorité simple des communes et qualifiée de deux tiers des voix;*
- III. de reconduire la demande aux communes pour le soutien solidaire sur la base de 50 % de contribution en CHF/habitant et de 50 % sur les rentrées IGI-DMU lissées sur les trois dernières années;*
- IV. que le présent concept entrera en vigueur du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2025 lorsqu'il aura été validé cumulativement par les trois quarts des communes membres de la Région de Nyon et l'équivalent des trois quarts de la population représentée;*
- V. d'accorder le crédit de CHF 3'208'050.- et d'autoriser la Municipalité à financer annuellement les projets du DISREN autorisés par le Conseil intercommunal de Région de Nyon;*
- VI. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 3'208'050.-.*

10. Préavis municipal n° 73 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la rénovation de la place de jeux du Temple protestant

- M. Evan Lock, rapporteur de la Commission technique, rappelle les vœux présentés par dite Commission, qui sont les suivants :

« 1) La Commission est tout à fait consciente que satisfaire toute la population ne sera pas possible. Nous demandons néanmoins que la Municipalité prenne en considération la sensibilité des personnes

allergiques au pollen et remplace la majorité des arbres prévus dans le préavis par des arbres beaucoup moins allergènes. Nous vous remercions de prendre notre vœu en considération.

2) La Commission souhaite également que pour les prochaines rénovations de places de jeux le choix des arbres et plantes soit des essences à faible taux de pollinisation. ».

Il lit ensuite les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.

- Mme Iulica Gorgoni, rapporteur de la COFIN, lit l'amendement proposé par dite Commission, soit de réduire le financement de ce préavis de la somme de CHF 81'000.- (20 % du montant du préavis) et de réduire le crédit accordé à CHF 324'000.-, puis lit les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis ainsi amendé, le montant du crédit s'élevant dès lors à CHF 324'000.-.
- Le président constate que les conclusions des deux rapports vont dans le sens du préavis, mais que la COFIN propose un amendement. La procédure sera la suivante : ouverture de la discussion sur le préavis en général, puis ouverture de la discussion sur l'amendement et vote sur ce dernier, et finalement ouverture de la discussion sur le préavis amendé ou non puis vote sur ce dernier.
- La discussion est ouverte sur le préavis en général.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- Le président relit l'amendement proposé par la COFIN : « Réduire le financement de ce préavis de la somme de CHF 81'000.- (20 % du montant du préavis) et réduire le crédit accordé à CHF 324'000.- ».
- La discussion est ouverte sur l'amendement.
- Mme Véronique Villaine : trouve quelque peu curieux cette façon de faire de la COFIN de diminuer simplement un projet. Tout le monde sait qu'un projet se tient par des délais, par la qualité et par les finances. On sait aussi que les délais ne sont pas la priorité de la Municipalité, donc forcément toute diminution de coût aura un impact sur la qualité de ce projet. Comment pouvons-nous juger de la qualité de ce projet en enlevant simplement 20 % ? On va rogner quoi ? Un banc, une chaise, trois arbres ? Elle pense qu'il faut complètement refuser cet amendement, libre à la COFIN de refuser le préavis dans son entier pour demander à la Municipalité de revenir avec un préavis plus modeste si elle estime qu'il n'y a pas les moyens de le réaliser. Elle encourage donc vivement les Conseiller(ère)s à refuser cet amendement et à accepter le préavis.
- Mme Christine Girod : déclare qu'il est assez compliqué pour la Municipalité de recevoir un amendement tel que celui présenté demandant de couper 20 % du montant. Comme les Conseiller(ère)s ont pu le constater par le passé pour les préavis qui sont déposés, il s'agit de préavis qui tiennent compte de la globalité d'un projet. Dans le cas présent, il s'agit bien d'une place de jeux accompagnée d'un aménagement de la place qui est devant la Pépinière. Il y a tout un concept et une façon de penser ce coin de quartier. Ce ne sont pas simplement quelques jeux en moins ou en plus qui rentrent en ligne de compte, mais il s'agit bel et bien d'un projet global, un projet qui est là tout d'abord pour des questions de sécurité, puisqu'on refait la place de jeux qui date de 2007 et qu'il est donc nécessaire maintenant de la refaire. C'est un projet qui tient compte aussi des occupants de la Pépinière, qui sont le Parlement des Jeunes en particulier, mais aussi les travailleurs sociaux et la conseillère en insertion professionnelle, ainsi qu'une multitude d'acteurs culturels qui y occupent deux locaux. Là-dessus, elle aimerait dire aussi que tout un travail pédagogique et civique a été fait avec le Parlement des Jeunes, qui a investi ces lieux il y a 4 ans maintenant et qui a fait remonter un certain nombre de demandes à la Municipalité d'une manière très cordiale, d'une manière très réfléchie et avec des arguments très clairs par rapport à l'utilisation que ses membres font de ce lieu. Personnellement, en tant que Municipale de la jeunesse, elle tient aussi à défendre un peu cette vision. Elle apprécie que le Parlement des Jeunes prenne son rôle au sérieux et fasse remonter à la Municipalité un certain nombre de demandes. Et ces demandes, ce sont précisément des poubelles afin d'avoir un endroit propre, des cendriers, quelques bancs pour pouvoir s'asseoir, un abri pour pouvoir se protéger du soleil ou de la pluie, et un élément de Street Workout qui leur faisait vraiment plaisir. Sont venus s'ajouter quelques bancs, la boîte à livres, un hôtel à insectes, des éléments qui peuvent peut-être paraître superflus, mais qui finalement font toute la différence en réfléchissant un tout petit peu en terme de cohésion sociale et en terme – elle ne veut pas dire de confort – mais

simplement de quelque chose de sympathique au milieu de la ville. Elle rappelle aussi que cet endroit est situé juste à côté du temple protestant, tout près de la future chapelle catholique et qu'il y a un EMS tout près aussi. Il était important pour la Municipalité de redonner une couleur un peu plus moderne et plus actuelle à ce lieu, et le projet présenté ce soir aux Conseiller(ère)s n'est pas seulement là pour rénover quelque chose, mais est aussi là pour donner une valeur à ce quartier et une plus-value pour les habitants et les utilisateurs de la place de jeux et de la Pépinière. Elle prend bonne note des exemples donnés pour couper 20 %. Néanmoins, ce n'est pas comme cela que travaille la Municipalité. Si cette dernière présente un projet au Conseil communal, c'est qu'il a été réfléchi du début à la fin, et il est maintenant compliqué pour la Municipalité d'enlever 20 % sans finalement couper un peu l'esprit du projet. La Municipalité propose donc évidemment à la COFIN de renoncer à cet amendement, bien qu'elle soit sensible à l'intérêt que la COFIN porte aux finances de la Commune, cela est certain, mais pas au détriment de projets qui sont là aussi pour la cohésion sociale et pour la population dans son ensemble.

- M. Eric Dällenbach : voit que, comme lors de la dernière séance du Conseil communal, on nous parle de choses qui ne concernent pas le financement. La COFIN n'a jamais contesté ce projet. Ce que Mme la Municipale Christine Girod a l'air de nous dire, c'est que l'on ne peut pas contester le montant, on pourrait à la limite proposer de refuser la totalité. Ce qui veut dire, en clair, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, et il parle vraiment sérieusement : vous avez choisi, nous avons choisi dans chaque groupe politique des membres permanents pour la COFIN, soit 2 au parti socialiste, 4 au GdG, 2 au PLR et 1 à l'UDC. Vous devez vous rendre compte que chacun a sa personnalité. Personne n'a influencé l'autre. Les membres de la COFIN sont majeurs et vaccinés. Il n'est pas dans l'habitude de la COFIN de faire obstruction à un projet de la Municipalité. Les membres de la COFIN ont décidé, à l'unanimité, de couper 20 % à ce préavis parce qu'ils trouvent que cela leur paraît très luxueux. Il pense que tous les enfants de Gland ne sont pas nés avec une cuillère en argent dans la bouche. Nous ne pouvons pas venir sur les détails du projet dans la mesure où le projet n'est pas terminé. Nous ne faisons pas de cogestion. Alors ce qu'il demande instamment aux Conseiller(ère)s – mais il(elle)s ont la liberté de vote, bien entendu – c'est qu'une fois il(elle)s se posent la question de savoir si la COFIN est vraiment toujours à côté de la plaque, pour que les membres des différents groupes politiques siégeant à la COFIN ne soient pas toujours en porte-à-faux car ils n'avaient pas d'avis préétabli. Si tel est le cas, il n'y a aucun problème, mais à un certain moment il faudra se poser la question de savoir si la COFIN a encore sa raison d'être ou alors en changer les membres. Ces derniers remarquent quand-même – et ils ne sont pas nés de ce jour – qu'il s'agit simplement d'une guerre de pouvoirs. Si les Conseiller(ère)s veulent encore moins de pouvoirs, il(elle)s n'ont qu'à voter gouvernemental.
- M. Georges Grandjean : déclare que, pour les membres de la COFIN, ce projet leur paraissait effectivement trop onéreux. Ils avaient alors deux possibilités : soit le refuser purement et simplement ou proposer une diminution des coûts. C'est cette solution qui a été choisie. Personnellement, ce sont les CHF 40'000.- d'arborisation qui l'ont interpellé. Pour ce faire, il a consulté ce matin le site d'une pépinière et a pu constater que les prix des arbres s'échelonnent de CHF 275.- à CHF 4'615.- en fonction de leur circonférence et de leur hauteur. Dans cette fourchette, il pense qu'il y a la possibilité de choisir un arbre en fonction du budget mis à disposition. Il ne ressort pas clairement des documents mis à disposition le nombre de mètres carrés de la surface verte sur laquelle seront plantés les 10 arbres et 40 buissons. Leur nombre pourrait peut-être aussi être adapté en fonction du budget à disposition. Voilà ce qu'il tenait à préciser.
- M. Rasul Mawjee : relève que, en effet, la COFIN est encore venue avec un amendement. Est-ce qu'elle s'est basée sur des éléments factuels ? En effet, à la page n° 5 du préavis, il est mentionné que le montant est à plus ou moins 15 % de ce que le bureau d'ingénieur Mary Hofmann a prévu. Naturellement donc, dans le montant de CHF 405'000.-, il y a déjà 15 % de marge qui est incluse au cas où les budgets ne seraient pas tenus par rapport à ceux prévus par le bureau d'étude. La deuxième chose qui a interpellé les membres de la COFIN, c'est qu'effectivement le prix des poubelles qui sont prévues s'élève à CHF 2'000.- pièce. Il pense que des poubelles à CHF 2'000.-, c'est quelque chose d'onéreux pour y mettre des déchets. Il y a la boîte à livres pour CHF 13'600.-. Le préavis présente, un peu plus loin, un caisson avec des étagères. Il pense qu'un caisson, même en marbre ou en bois de qualité, pourrait être acquis à un montant plus raisonnable. M. Georges Grandjean a déjà présenté un certain nombre de points. Il est vrai que le préavis est préparé avec un coût prévisible, lequel est

annoncé sur le marché. Toute personne qui voudrait soumissionner sait exactement dans quel chiffre il doit taper, et si le chiffre est confortable + 15 %, naturellement qu'il n'y a aucune raison de proposer un projet adapté à ce qui a été demandé, mais un projet beaucoup plus large. La COFIN ne conteste pas la nécessité de tous les éléments présentés dans le préavis, et de toute façon il a été dit plusieurs fois que seules les conclusions pouvaient être amendées. Par contre, le montant de CHF 405'000.- est largement supérieur à celui des autres places de jeux qui ont été rénovées récemment à Gland. Donc pour cela, pour le fait qu'il a été demandé aux membres de la COFIN de rapporter sur ce préavis, et bien ils ont fait leur travail, ils ont relevé les points qui leur paraissent exagérés ou au-delà des montants qui sont présentés, et c'est la raison pour laquelle la COFIN a décidé de réduire de 15 % le montant parce qu'il est mentionné à la page n° 5 qu'il y a une marge de 15 %, et de réduire de 5 % supplémentaires au vu du certain nombre d'éléments qui avaient un prix absolument surfait par rapport à ce qu'il fallait faire. Si on regarde les photos des tables et des chaises figurant dans le préavis, cela n'a pas l'air d'être des choses qui devraient coûter les montants qui sont annoncés dans le préavis ou dans l'annexe au rapport.

- M. Michael Rohrer : a quand-même quelques soucis à entendre M. Rasul Mawjee par rapport à certains points. Il déclare que quand la Municipalité fixe le prix dans un préavis, la concurrence ne joue plus et qu'elle va être faussée par les entreprises qui vont soumissionner. Il rappelle juste que sur les 10 derniers préavis qui ont été bouclés, il y en a pour lesquels le montant était connu mais les offres étaient malgré tout 50 % en-dessous du montant. Donc déclarer que la concurrence ne joue pas, lorsque l'on arrive parfois à des montants à 50 % en-dessous, il ne comprend pas sa remarque.

Il relève également que les places de jeux sont des choses où les prix sont très clairs, très fixes, où il n'y a pratiquement pas de marge d'erreur. Sur les derniers préavis présentés concernant les places de jeux, si l'on regarde la dépense par rapport au crédit octroyé, il y a un pour lequel 98,85 % du crédit accordé a été utilisé – et la Municipalité n'a sûrement pas fait de dépenses en trop – et un autre pour lequel 93,66 % du crédit accordé a été utilisé.

M. Rasul Mawjee s'étonne du prix élevé des poubelles. Il le rassure, ce ne sont pas des poubelles Ikea. Si l'on demandait aux communes avoisinantes le prix de leurs poubelles, l'on pourrait constater que c'est effectivement ce prix-là. Une grande poubelle requin vaut CHF 2'000.-, que l'on en prenne 10 ou 100, c'est le même tarif.

- M. Evan Lock : va quand-même prendre la parole pour la Commission technique, car cette dernière est en train de se faire bombarder par les membres de la COFIN et qu'il faut donc quand-même monter aux créneaux. Dans le préavis il est mentionné une marge de plus ou moins 15 %. La COFIN veut réduire le montant du préavis de 20 %. C'est un peu bête, mais il se demande pourquoi ne pas faire un amendement avec le montant proposé par la Municipalité, moins les CHF 80'000.- proposés par la COFIN, avec plus ou moins 20 %, comme cela on arrive à CHF 405'000.- et on est bon.
- Le président déclare, s'il comprend bien, que M. Evan Lock dépose lui-même un amendement afin de modifier le préavis et les conclusions. Si tel est le cas, il le prie de formuler sa proposition d'amendement par écrit. Si M. Evan Lock veut déposer un amendement, il est dans son droit; s'il souhaite juste animer la discussion, ce n'est pas un problème non plus.
- Mme Béatrice Saxer Brown : pense que le projet est intéressant et aimerait juste que l'on baisse un tout petit peu l'excitation des échanges verbaux. En reprenant le rapport de la COFIN, elle constate que de nombreux projets proposés pourraient être faits *in situ*, comme par exemple la boîte à livres. Cet été, beaucoup de jeunes seront peut-être un peu désœuvrés et elle pense que certains projets pourraient être sympas à faire et constructifs par rapport à l'occupation des jeunes, et elle ne pense pas qu'il y ait besoin d'une sécurité monstrueuse par rapport à la conception.

Elle a également une autre idée concernant tout ce qui concerne les arbres. Elle croit que la commune de Gland a beaucoup de forêts et que, dans ces dernières, il y a des petits arbres qui ne coûteraient rien du tout et qui pourraient être replantés.

Elle pense donc qu'il serait intéressant de commencer à avoir des bonnes idées, parce qu'elle trouve que le projet est une bonne idée. Mais il faudrait aussi un peu repenser notre manière de faire du recyclage. Par exemple, au niveau des chaises, de nombreuses choses pourraient être récupérées à la

déchèterie et retravaillées avec entre autre des jeunes, des moins jeunes, et elle pense que ce serait quelque chose d'intéressant que d'aller dans cette perspective.

- Mme Regina Bovet : trouve que justement les Conseiller(ère)s ont élu les membres de la COFIN. Personnellement, elle est tout à fait d'accord avec M. Eric Dällenbach puisque les membres de dite Commission sont là pour donner leur avis. Ils n'ont pas toujours besoin d'être d'accord avec la Commission technique.

Comme l'a dit Mme Béatrice Saxer Brown, il y a à la déchèterie beaucoup d'objets que l'on pourrait mettre sur ces futures places de jeux. On n'a pas toujours besoin de choses neuves. On vit actuellement une situation très difficile avec la Covid-19 et pas tout le monde ne comprendra pourquoi on veut toujours plus de luxe ici.

- M. Yves Froidevaux : relève que l'on est clairement en train de faire de la cogestion sur ce dossier. Les Conseiller(ère)s aussi sont grands, majeurs et vaccinés. Personnellement, il invite le parti libéral à croire au principe de l'offre et de la demande, de la concurrence, et que les entreprises qui feront des offres ne vont pas se baser sur le montant du préavis car si elles veulent obtenir ce projet, elles feront évidemment jouer la concurrence. Il lui semble que là, quand-même, on est dans de la pure cogestion et il invite les Conseiller(ère)s à aller voir le prix de tous les engins des places de jeux. Il s'agit quand-même des choses assez particulières et le mobilier urbain est extrêmement cher. Sur une place de jeux, des normes BPA doivent également être respectées et des contrôles sont effectués. Le temps doit aussi pouvoir avoir un effet limité sur ce mobilier, il doit y avoir des sécurités pour les enfants, etc. Aller chercher quelques arbres dans la forêt, deux ou trois vieux canapés à la déchèterie, voire même que l'on amène chacun nos Lego pour aménager cette place de jeux... alors on peut imaginer faire un préavis à un franc symbolique. On peut, mais évidemment on n'arrivera pas à aménager cette place de jeux aux conditions qui sont exigées par les normes, par les règles. Il invite les Conseiller(ère)s à ne pas faire de la cogestion. Qu'il(elle)s refusent ce préavis s'il ne leur plait pas. Mais personnellement, il les invite évidemment à l'accepter, puisque les jeunes de cette Commune méritent évidemment d'avoir des lieux accueillants, bien adaptés à leurs besoins et à leur sécurité. Il les remercie d'accepter le préavis et de refuser l'amendement présenté par la COFIN.
- Le président déclare que M. Evan Lock lui a transmis l'amendement qu'il dépose, qui est le suivant : « *Si l'amendement de la COFIN est accepté, je propose de porter la marge du coût des travaux à +/- 35 %* ». Ce qui fait que, s'il comprend bien sa démarche, si l'amendement de la COFIN est refusé, l'amendement qu'il vient de déposer n'est pas à prendre en considération. M. Evan Lock a donc déposé un amendement, sous réserve du vote du Conseil communal concernant l'amendement présenté par la COFIN.
- M. Jérôme Frachebourg : déclare que lorsqu'il entend dire que la COFIN fait de la cogestion, il se demande un peu à quoi sert dite Commission. Il a rouvert le Règlement du Conseil communal qui demande à la COFIN, lors de l'analyse des préavis et selon les circonstances, d'examiner :
 - a) si les ressources sont utilisées de manière économe,
 - b) si la relation entre coût et utilité est avantageuse,
 - c) si les dépenses consenties ont l'effet escompté.

Donc, à son avis, la COFIN est typiquement dans sa mission et ses membres ont estimé qu'avec une enveloppe de CHF 324'000.-, au vu de ce qu'ils avaient vu et entendu, les buts du projet pouvaient tout à fait être maintenus, que le projet pouvait être réalisé à moindre coûts et que les ressources n'étaient pas utilisées avec économie.

Il ajoute juste un autre point pour rebondir : il n'est pas très rassuré d'entendre que la Municipalité fait des préavis et qu'après, sur le marché, elle obtient des offres 50 % moins chères. C'est à se demander alors comment sont faits les préavis, si une marge pareille est prise sur chaque préavis.

- Mme Christine Girod : se permet de réagir à plusieurs choses qu'elle a entendues et aimerait quand-même livrer aux Conseiller(ère)s quelques considérations personnelles, lesquelles sont également partagées par l'ensemble de la Municipalité.

Tout d'abord, s'agissant de ce qui vient d'être dit au sujet de la COFIN, cette dernière a effectivement une mission bien particulière. Le Conseil communal en a une autre et la Municipalité a la sienne. Tout

comme la COFIN, la Municipalité a aussi à cœur d'utiliser les deniers publics d'une manière économe, mais que cela soit effectivement bien destiné à de bonnes choses. En l'occurrence, pour elle, le préavis proposé ce soir a :

- un objectif de sécurité, soit refaire les places de jeux, comme elle l'a déjà dit;
- un objectif de cohésion sociale, soit y associer aussi la Pépinière, avec des acteurs culturels, le Parlement de Jeunes et l'entier de la population qui peut également s'arrêter sur cet endroit;
- un objectif d'entretien des rues et des places communales;
- un objectif de citoyenneté;
- un objectif de faire passer des messages;
- un objectif d'intégrer aussi des jeunes.

Parce que quand-même, les jeunes, ils peuvent faire de la récupération et elle tient à préciser à Mmes Regina Bovet et Béatrice Saxer Brown que cela fait 4 ans que des palettes ont effectivement été récupérées et que les jeunes ont bricolé eux-mêmes des choses avec. Comme les Conseiller(ère)s le savent, Gland est malgré tout un village qui est devenu une ville. Et malheureusement, quelques incivilités sont commises, et même au préjudice des jeunes. Et cela n'est pas juste. Il n'y a pas de raison de penser que, parce que ce sont des jeunes, ils peuvent faire juste avec de la récup'. Ils peuvent le faire un moment, mais au bout d'un certain temps, lorsqu'il y a une relation de confiance qui s'est créée et que cela mérite aussi d'être un peu plus soigné, il n'y a pas de raison de penser qu'on est obligé de continuer à faire de la récup'. En outre, cela engendre des problèmes de sécurité, parce que les matériaux qui sont déjà utilisés sont forcément moins solides. Cela engendre également des problèmes de dégradation : ce qui est vieux se dégrade forcément un peu plus vite ou est moins respecté. Et puis cela engendre aussi un problème majeur en ce qui la concerne – et en particulier par rapport à ce projet – c'est que cela change complètement l'idée générale que la Municipalité avait en proposant aux Conseiller(ère)s de faire ce projet global autour de la place de jeux et de la Pépinière. Elle encourage donc vivement les Conseiller(ère)s à oublier un peu cette idée de récupération, même si pour certains projets c'est quelque chose qui peut être très sympathique.

L'arborisation peut paraître chère aux Conseiller(ère)s, et elle l'entend. La Municipalité a également pris note du vœu exprimé par la Commission technique en ce qui concerne les pollens et les arbres qui sont peut-être trop allergènes, et, au moment de l'appel d'offres, il sera certainement aussi tenu compte de cet aspect là. Il n'est pas impossible que des choses soient trouvées à d'autres tarifs, mais cela ne pourra être vu qu'au moment de l'appel d'offres.

La COFIN, à la page n° 2 de son rapport concernant ce préavis, s'étonne du fait que ces derniers soient faits avant l'appel d'offres. Il s'agit-là d'une pratique courante au SIE. Comme M. le Municipal Michael Rohrer l'a signalé tout à l'heure, pour uniquement la rénovation des places de jeux, soit que du mobilier de jeux, on arrive à des appels d'offres qui sont très similaires aux montants des préavis parce qu'il s'agit d'éléments presque sur catalogue, on sait exactement combien coûte quoi. Par contre, dès le moment où il y a un peu d'aménagement de terrain ou de génie civil par exemple qui viennent s'ajouter, il y a une marge qui peut aller dans un sens ou dans un autre, et c'est pour cette raison que le SIE a choisi jusqu'ici de procéder de cette manière-là. Et il est vrai qu'il y a souvent de bonnes surprises. En tous les cas, mais ça elle croit que les Conseiller(ère)s le savent déjà, si les offres que la Municipalité reçoit sont inférieures au préavis demandé, elle ne va jamais dépenser un centime de plus parce que le montant du préavis accordé était supérieur. Cela a été à maintes fois répété par M. le Municipal Gilles Davoine et les Conseiller(ère)s l'ont également entendu dans les boucléments des préavis : si le coût final est inférieur au montant alloué par le Conseil communal, la Municipalité ne va pas dépenser plus juste pour arriver au montant octroyé. Cela lui paraît aussi un élément important à rappeler.

Elle remercie donc les Conseiller(ère)s de soutenir ce préavis dans son ensemble, et cela n'est pas un désaveu pour la COFIN puisque effectivement chacun a son rôle dans ce parlement. Mais si la Municipalité a présenté ce projet aux Conseiller(ère)s, c'est qu'elle croit aussi à ces éléments de cohésion sociale et de sécurité dans la Commune.

- M. Samuel Freuler : aimerait attirer l'attention des Conseiller(ère)s sur le fait que, dans le préavis, il est mentionné que les futures places de jeux seront aussi réalisées selon ces nouvelles normes ou ces nouveaux objectifs de la Municipalité. Il va donc y avoir d'autres préavis avec des places de jeux plus

chères que ce que l'on avait l'habitude d'avoir. Et puis il faut bien se rendre compte que les montants en jeu de ces places de jeux – sans mauvais jeu de mot – sont faciles à appréhender par la population. Et quand on annonce à cette dernière que dans le petit coin derrière l'église et devant la Pépinière la Commune va dépenser CHF 400'000.-, et bien cela peut être choquant. Il propose donc aux Conseiller(ère)s de réfléchir aussi à cet aspect-là, où il faut également tenir compte de l'avis de la population sur la façon dont l'argent est dépensé, et les remercie pour leur attention.

- M. Arnaud Durand : déclare être totalement contre l'amendement. Il pense que le montant de CHF 405'000.-, ce n'est pas trop élevé, et que jusqu'à maintenant, dans les préavis, la Municipalité a toujours dépensé moins que ce qui lui avait accordé. Donc, pour lui, autant voter le package complet, de toute façon cela l'étonnerait que la Municipalité dépense les CHF 405'000.- au vu du très bon préavis qu'elle a présenté. Il remercie les Conseiller(ère)s d'accepter le préavis tel que présenté.
- M. Eric Dällenbach : déclare que, concernant le rapport de la Commission technique, il a été assez surpris de voir qu'à 90 % les membres de dite Commission nous font un cours de biologie, de sylviculture, et c'est tout juste s'ils ne parlent pas d'assimilation chlorophyllienne – pour ceux qui savent pas ce que c'est, il s'agit du vert des arbres – mais qu'ils ne parlent pratiquement pas des jeux. C'est assez extraordinaire. Il tient à dire qu'il est absolument clair que les membres de la COFIN n'ont rien à reprocher aux membres de la Municipalité. Mme la Municipale Christine Girod défend son projet bec et ongles. Mais il demande encore une fois aux Conseiller(ère)s si la COFIN n'a pas la compétence de baisser un peu un projet ? Et il dirait que, de manière générale, un projet comme celui présenté, à sa connaissance, il pourrait coûter CHF 200'000.-, il pourrait coûter CHF 800'000.-, peu importe, il pense que dans le fond d'eux(elles)-mêmes les Conseiller(ère)s sont d'accord avec lui, donc on peut discuter du prix. Si les Conseiller(ère)s ne veulent pas que la COFIN se mêle d'argent, il faut revoir notre système démocratique.
- M. Rasul Mawjee : explique que ce sera sa dernière intervention concernant ce préavis ce soir. Il aimerait juste rappeler que la COFIN n'a jamais été contre le contenu du préavis ou la qualité des effets qui sont mis en place. Comme cela a été stipulé tout à l'heure, la COFIN n'a jamais dit qu'il fallait faire de la récupération et limer les investissements quelque part. C'est quelque chose que M. Yves Froidevaux avait l'impression de sous-entendre. Il rappelle aux Conseiller(ère)s que la COFIN propose quand-même l'investissement de CHF 324'000.- et que l'intégralité de la place de jeux est celle qui est souhaitée. Il remercie les Conseiller(ère)s de soutenir l'amendement présenté par la COFIN.
- M. Gilles Davoine : ne sait pas où part ce débat, entre COFIN, Commission technique et Municipalité, il ne le voit pas. La COFIN fait son travail, la Commission technique fait le sien, la Municipalité n'a pas de problème d'emblée avec le fait qu'effectivement la COFIN fasse son travail et dise que ce n'est pas opportun, peut-être que la dépense est trop élevée par rapport aux gains, c'est effectivement son rôle. Personne ne dit le contraire, que cela soit dit une fois pour toutes. Maintenant, ce qui est dérangent, en tout cas pour la Municipalité, c'est qu'elle a cette impression assez soutenue que la COFIN s'est dit « *bon, c'est trop cher* ». Mais il ne sait pas sur quelle base parce qu'il ne connaît pas les compétences professionnelles en matière de places de jeux des membres de la COFIN. M. Arnaud Durand, qui s'est exprimé auparavant, a oublié de préciser qu'il est un peu du métier, qu'il connaît donc les prix et que quand il dit que CHF 405'000.- ce n'est pas trop cher, il le sait.

Concernant le prix du mobilier urbain, il est vrai que cela choque toujours et que cela puisse choquer la population. Mais M. Samuel Freuler pense-t-il vraiment que cette population, qui est choquée par CHF 405'000.-, ne sera pas choquée par CHF 324'000.- ? C'est la même chose. C'est trop cher. La construction d'un rond-point vaut le prix d'une villa avec un terrain, c'est trop cher. Les gens ne comprennent pas cela. Lui pas toujours non plus. Mais là, il s'agit de mobilier urbain et il ne s'agit pas de récupération. Mmes Regina Bovet et Béatrice Saxer Brown proposent de faire de la récupération, mais cela est rigoureusement impossible et contraire aux normes de sécurité et à tout ce qu'on veut. Une chaise en milieu urbain, est-il vraiment nécessaire de le dire, n'a absolument rien à voir avec la chaise que chacun a chez soi et n'a donc rien à voir non plus au niveau du prix. Le problème est qu'on a l'impression que les membres de la COFIN disent « *voilà, allez hop, 20 %, ça va aller* ». Donc de deux choses l'une : soit la COFIN conteste finalement le préavis car elle dit qu'il faut diminuer les choses de 20 %, qu'il faut mettre 20 % de moins de bancs ou 20 % de moins d'arbres, et donc n'est pas d'accord avec le projet présenté par la Municipalité, et effectivement il faut refuser le préavis. Soit ils sont des

professionnels du métier, mais cela n'a pas l'air d'être le cas puisqu'il apprend que hier M. Georges Grandjean est allé voir le prix des arbres et que, en l'occurrence, pour le surplus, ils n'ont pas d'avis tranché sur la question et disent juste que c'est trop cher, un peu comme l'ensemble de la population se dirait que c'est trop cher. Sauf qu'il existe, au sein de la Commune, un Service infrastructures et environnement, avec des personnes dont c'est le métier, avec des professionnels qui estiment ces montants de cette manière-là, et donc, pour la Municipalité, couper là-dedans en disant « *bon, c'est trop cher, j'enlève 20 %* », cela lui pose effectivement un problème. Mais c'est au Conseil communal de prendre la décision.

En outre, pour répondre à M. Jérôme Frachebourg, lorsque le préavis est bouclé avec un montant inférieur de moitié à ce qui était octroyé, ce n'est pas parce que le préavis était mal fait. Cela est dû au fait de la réception de plusieurs offres. Parfois une offre est à 95 %, une autre est à 110 %, et puis il y en a une à 50 %. C'était d'ailleurs le cas pour le préavis concerné, avec une entreprise qui voulait absolument travailler pour faire marcher l'entreprise, pour faire travailler ses employés, et cette chance-là s'est présentée. Ce qu'il voulait démontrer par là, c'est que la concurrence fonctionne, contrairement à ce que prétendent souvent les membres de la COFIN, notamment M. Rasul Mawjee. Avec ce système-là, la concurrence a toujours fonctionné. La Municipalité a toujours dépensé moins, et parfois largement moins, de ce qui est accordé, et ceci grâce à la concurrence et à l'appel d'offres après. Mais, comme pour le budget d'ailleurs, la Municipalité est obligée d'estimer les choses de manière assez élevée puisque c'est le maximum qu'elle sera autorisée à dépenser.

Enfin, il avoue qu'il apprécie assez modérément cette espèce de demi-chantage exprimé par M. Eric Dällenbach qui a dit que si les Conseiller(ère)s ne suivent pas la COFIN, et bien il(elle)s n'ont qu'à la dissoudre ou à en changer les membres. Cela est quand-même un peu bizarre, parce que cela reste le Conseil communal qui effectivement décide en fonction des arguments de chacun. Et il rassure les Conseiller(ère)s, la Municipalité ne va pas démissionner en bloc si jamais il(elle)s devaient malheureusement accepter cet amendement ou refuser ce préavis. La Municipalité sera toujours là, elle continuera à défendre ses idées, comme il espère la COFIN continuera à défendre les siennes. Il pense que cela fonctionne très bien comme ça, il n'y a pas de souci. Evidemment, il invite les Conseiller(ère)s à refuser cet amendement et à accepter ce préavis tel que présenté.

- Mme Christine Girod : aimerait apporter une réponse concernant une interrogation que M. Samuel Freuler a soulevée concernant le prix de CHF 405'000.-. La place de jeux du Temple a été faite en 2007 et a coûté CHF 303'000.-. La différence est donc due au fait qu'il y a tout l'ensemble qui est fait, mais déjà à cette époque le prix était déjà relativement important. Et pour répondre à la deuxième partie de sa question, les deux prochaines places de jeux qui devront être refaites à l'horizon 2021-2022 sont celle de la Dôle, sauf la place pour les tout-petits qui a été refaite récemment, et celle du Ruttet.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close et il est passé au vote sur l'amendement.

Décision

L'amendement présenté par la COFIN est accepté par 28 oui, 25 avis contraires, 4 abstentions significatives.

- M. Yves Froidevaux : déclare qu'il a compté les votes et qu'il n'arrive pas au même résultat. Afin de confirmer l'acceptation de cet amendement, il requiert donc une contre-épreuve et demande un vote à l'appel nominal.
- Le président précise la procédure de vote et passe la parole à la secrétaire.
- Le président donne le résultat du vote après l'appel nominal (cf. annexe) et relève que le premier vote est confirmé, à savoir :

Décision

L'amendement présenté par la COFIN est accepté par 34 oui, 26 avis contraires, 4 abstentions significatives.

- Au vu de l'acceptation de l'amendement proposé par la COFIN, le président rappelle l'amendement proposé par M. Evan Lock, qui est le suivant : « *Si l'amendement de la COFIN est accepté, je propose de porter la marge du coût des travaux à +/- 35 %* ».
- La discussion est ouverte sur cet amendement.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close et il est passé au vote sur l'amendement.

Décision

L'amendement présenté par M. Evan Lock est refusé à une très large majorité.

- La discussion est ouverte sur le préavis amendé.
- M. Rasul Mawjee : remercie les Conseiller(ère)s et aimerait juste rappeler à la Municipalité que la COFIN n'a pas souhaité sabrer le projet mais maintenir celui-ci dans son intégralité.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close et il est passé au vote sur le préavis amendé.

Décision

À une large majorité, 6 avis contraires, 2 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte le préavis n° 73 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la rénovation de la place de jeux du Temple protestant amendé, soit :

- I. *d'accorder un crédit de CHF ~~405'000.-~~ 324'000.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux;*
- II. *d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF ~~405'000.-~~ 324'000.-.*

PRÉAVIS – PREMIÈRE LECTURE

11. Préavis municipal n° 72 relatif à la demande de crédit d'investissement pour l'agrandissement et la relocalisation de la déchèterie ainsi que la constitution d'un droit de superficie sur la parcelle n° 427

- La séance est fixée au lundi 6 juillet 2020 à 19h30, à la salle Mont-Blanc du Bâtiment du Montoly 1, en compagnie du Municipal responsable, M. Michael Rohrer. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre : M. Daniel Richard, GdG

Membres : M. Arnaud Durand, GdG – M. Dario Sicuranza, GdG – Mme Katia Annen, GdG – M. Martin Ahlström, PLR – M. Vincent Simon, PLR – Mme Caroline Félix, PS-Les Verts-POP – M. Rupert Schildböck, PS-Les Verts-POP – M. Patrick Wegmann, UDC,

+ Commission des finances.

- Le président déclare que, comme les Conseiller(ère)s ont pu le constater, vu l'importance du sujet et du montant en jeu, le Bureau a constitué une Commission technique de 9 membres, plus la Commission des finances bien entendu.
- La discussion est ouverte.
- M. Samuel Freuler : aimerait bien que la Commission technique se pose les questions suivantes :
 - Ces installations ont-elles été inspirées par d'autres communes avoisinantes ?
 - Y a-t-il la possibilité de faire une visite ?
 - Des coûts comparatifs à ces installations ont-ils été établis dans d'autres communes ?
 - Quel est le type de contrôle d'accès prévu ?

- Il pense qu'il faudra aussi procéder à la mise à jour du planning, parce qu'il n'est plus du tout en fonction de la présentation de ce préavis ce soir.
 - Il aurait aimé aussi que les Conseiller(ère)s soient informé(e)s si le nouveau concept de STEP impliquera une augmentation ou une diminution du personnel qui devra s'en occuper.
 - Il a trouvé dans le préavis également un véhicule qui figurait dans la liste des véhicules du préavis municipal relatif aux véhicules communaux. Il aimerait donc avoir une explication à ce sujet.
 - Dans les aménagements prévus, il y a un atelier et, dans le préavis du WWF, il y a un « repair café ». Est-il possible d'avoir une information à ce sujet ? Y a-t-il doublon, y a-t-il complémentarité ?
 - Le préavis ne fait pas du tout mention d'éventuels aménagements intérieurs. Ils sont mentionnés mais ne sont pas dans la liste des prix. Y aura-t-il un préavis complémentaire ou est-ce que ce préavis concerne l'entier de l'installation, y compris les finitions intérieures ?
- Le président remercie M. Samuel Freuler, dans la mesure du possible, de transmettre directement au 1^{er} membre de la Commission technique, soit M. Daniel Richard, les questions qu'il vient de soulever afin que dite Commission puisse travailler sur ce préavis.
 - M. Daniel Calabrese : aimerait que la Commission technique se penche sur la zone de quai où les voitures sont placées à droite et à gauche, à la queue leu leu, avec toute la problématique des parcs en créneau qui, à son avis, ne sont pas les plus évidents. Est-ce que l'on ne pourrait pas envisager un parking en épi, même si ce n'est pas un grand épi, pour faciliter l'accessibilité ? Lorsque l'on est à la déchèterie, il est également compliqué d'ouvrir son coffre quand on est coincé entre deux voitures, et ce n'est pas non plus forcément simple d'y enlever des choses encombrantes.
 - La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

12. Préavis municipal n° 74 relatif à l'acquisition de la parcelle n° 563 incluant deux bâtiments (WWF)

- La séance est fixée au mardi 30 juin 2020 à 19h30, à la salle Montoly 2, pour la Commission technique, et au jeudi 9 juillet 2020 à 20h00 à la salle Mont-Blanc du Bâtiment du Montoly 1 pour la Commission des finances, en compagnie des Municipaux responsables, M. Gilles Davoine, Mme Isabelle Monney, Mme Christine Girod et M. Thierry Genoud. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre : M. Christian Gander, PLR

Membres : Mme Thérèse Betchov Heidrich, GdG – Mme Nathalie Lamarque, GdG – M. Daniel Calabrese, GdG – M. Evan Lock, GdG – M. Guillaume Labouchère, PLR – Mme Véronique Villaine, PS-Les Verts-POP – M. Yves Froidevaux, PS-Les Verts-POP – M. Patrick Wegmann, UDC,

+ Commission des finances.

- Le président relève que là aussi le Bureau a nommé une Commission technique à 9 membres, en plus de la Commission des finances, pour traiter ce préavis qui lui apparaît comme relativement important au niveau des investissements futurs de la Commune qui vont arriver pour cette fin de législature.
- La discussion est ouverte.
- Mme Véronique Villaine : aurait juste une demande. Elle ne sait pas si la Commission technique serait d'accord de se retrouver directement sur le site du WWF, le 30 juin 2020 à 19h00, pour faire une visite des locaux avant de commencer la réunion. Si les membres le souhaitent et si cela est possible, ils pourraient en parler rapidement à la fin de la présente séance.
- Le président pense que les Municipaux responsables ont pris bonne note de cette demande et seront certainement ravis d'y accéder.
- M. Yves Froidevaux : déclare qu'il est vrai que la première lecture de ce préavis engendre beaucoup d'enthousiasme. Ce préavis donne envie, fait rêver et ouvre des perspectives extrêmement intéressantes. Maintenant, pour sa part, il a passablement d'inquiétudes et il se permet déjà de les

formuler concernant 5 points, même s'il est membre de la Commission technique, ceci afin d'avoir des réponses lors des séances de la Commission.

- Le premier point pourrait mettre le doigt dans un engrenage. Quelle est la taille de cet engrenage ? Il faut un peu aller piocher les chiffres sur le montant total de l'investissement envisagé. Quel est le montant ? Il arrive à CHF 22 Mios, mais est-ce que c'est plus, est-ce que c'est moins ? Il faudrait clarifier ce qui est envisagé en terme d'investissement total.
 - Le deuxième point concerne les frais d'exploitation. Il a lu que ceux-ci se montent à CHF 70'000.- et a été assez surpris, en bien peut-être, mais cela lui paraît très peu pour un bâtiment de cette complexité, de cette taille, avec des utilisateurs multiples, et il aimerait que la Municipalité explique aux Conseiller(ère)s comment elle a calculé ce montant en terme de frais d'exploitation et qu'est-ce que cela prévoit de couvrir.
 - Le troisième point sur lequel il aimerait avoir des informations concerne les co-investisseurs. Il aimerait savoir si la Commune s'est posé la question d'avoir un co-investisseur dans ce projet. Dans l'affirmative, des personnes ont-elles été approchées et quel en a été le résultat. Dans la négative, pourquoi pas ? L'avantage d'un co-investisseur sur un projet de ce type-là, avec des activités mixtes et complexes, est aussi qu'il amène de la compétence dans le pilotage d'un tel projet et non pas uniquement de l'argent. Il prend l'exemple d'une caisse de pension ou d'autres investisseurs spécialisés, lesquels connaissent ce genre de projets et savent les piloter.
 - Le point suivant est la question de l'amiante. Il aimerait avoir des informations sur les diagnostics, savoir si des diagnostics de l'amiante ont été faits entièrement pour les bâtiments, et que des rapports à ce sujet soient présentés. Les années 1970 étaient les années rêvées de l'amiante, on en mettait partout. Des enquêtes ont-elles été menées, à combien cela se monte-t-il, combien cela coûterait de désamianter ces bâtiments s'il fallait le faire ? Et ces montants pourraient être assez colossaux si l'on trouve de l'amiante dans ce genre de bâtiments.
 - Le dernier point concerne la gouvernance. Quelle sera la gouvernance ensuite ? Est-ce un conseil de fondation qui gèrera ce lieu, est-ce qu'il sera autoporteur financièrement ? Vu les montants, cela l'étonnerait. Est-ce que ce sera la Commune ? Comment imagine-t-on finalement piloter ce lieu sur la durée ? Lorsqu'on lit toutes les utilisations imaginées, on est quand-même face à une multiplicité de tâches, de gens qui fréquenteront ce lieu le soir, la nuit et la journée, et cela paraît assez complexe. Comment la Municipalité imagine-t-elle donc la gouvernance d'un tel projet ?
- Le président remercie M. Yves Froidevaux et le prie de bien vouloir transmettre ses questions au 1^{er} membre de la Commission technique, M. Christian Gander, afin qu'il puisse les transmettre à la Municipalité afin qu'elle y réponde dans le traitement de ce préavis.
 - M. Michel Girardet : déclare que le crédit d'investissement demandé pour ce préavis est d'environ CHF 17 Mios, mais que ce même préavis mentionne déjà qu'il y en aura pour CHF 4 Mios supplémentaires avec simplement la rénovation. Dans la mesure du possible, une fourchette ou une estimation des aménagements ultérieurs peut-elle éventuellement déjà être donnée aux Conseiller(ère)s ? Parce qu'il pense que, au vu de l'état du bâtiment, notamment des sous-sols dont il sait qu'ils sont actuellement très peu utilisables, cela va nécessiter à coup sûr des investissements importants pour mettre ce bâtiment en utilité pour les diverses activités, et il est certain que cela va coûter des montants assez conséquents. Les rapports des Commissions pourront-ils donner aux Conseiller(ère)s une estimation du montant qu'il faudra dépenser pour les aménagements ultérieurs ?
 - M. Guillaume Labouchère : aimerait avoir une comparaison avec une destruction totale pour rebâtir ensuite.
 - La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

13. Préavis municipal n° 75 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la promotion et gestion différenciée de la nature en milieu construit

- La séance est fixée au mercredi 1^{er} juillet 2020 à 20h00, à la salle Léman du Bâtiment du Montoly 1, en compagnie du Municipal responsable, M. Michael Rohrer. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre : M. Moritz de Hadeln, PS-Les Verts-POP

Membres : M. David Mayer, GdG – Mme Regina Bovet, GdG – Mme Noémie Villois, PLR – M. Yves Clerc, UDC,

+ Commission des finances.

- La discussion est ouverte.
- Mme Véronique Villaine : a un gros regret sur ce préavis, c'est qu'il soit « imposés » aux quartiers. Elle pense que c'est typiquement le genre de chose qui aurait dû être fait sous forme peut-être consultative dans les quartiers. Si l'on veut faire adhérer des gens à une place de quartier, il faut qu'ils se sentent concernés. Si on arrive et qu'on leur installe quelque chose, qui peut être très joli, ce n'est pas du tout cela qu'elle remet en cause, mais qu'ils n'ont pas été impliqués, ils risquent de ne pas l'accepter. Donc elle trouve cela assez dommage et elle aimerait savoir dans quelle mesure la Commission technique peut aborder ce sujet et peut-être revenir en arrière avant que le préavis soit définitivement lancé.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

14. Préavis municipal n° 76 relatif à la demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2020

- La séance est fixée au jeudi 9 juillet 2020 à 20h00, à la salle 1 du Bâtiment du Montoly 1, en compagnie du Municipal responsable, M. Gille Davoine. Ce préavis sera traité uniquement par la Commission des finances.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

15. Préavis municipal n° 77 relatif à la modification de deux plans des alignements en lien avec le plan partiel d'affectation « La Combaz »

- Le président explique que, à l'origine, le Bureau avait prévu une Commission technique pour traiter ce préavis. Il apparaît, après discussions au sein du groupe GdG et de la plateforme PS-Les Verts-POP, qu'il serait plus opportun de transmettre ce préavis à la Commission du plan de zones. Après consultation auprès du Bureau, sous réserve que la date puisse convenir aux 2 membres du PLR qui ne sont malheureusement pas disponibles pour la date du 1^{er} juillet 2020, M. le Municipal Thierry Genoud étant tout à fait à disposition pour discuter l'agenda, le rapport sur le préavis n° 77 est confié à la Commission du plan de zones.

La date de la séance initialement fixée au mercredi 1^{er} juillet 2020 à 19h00, à la salle Mont-Blanc du Bâtiment du Montoly 1, en compagnie du Municipal responsable, M. Thierry Genoud, ne convenant pas à tous les membres de la Commission du plan de zones, les membres de cette dernière sont priés de se consulter afin de trouver une nouvelle date pour se réunir.

- La discussion est ouverte.
- M. Michel Girardet : explique, comme déjà informé auprès du Bureau, que cette date du 1^{er} juillet 2020 ne jouait pas. Il faudra donc effectivement fixer une autre date.

- M. Jean-Luc Nicolet : confirme que pour lui également la date fixée ne convient pas, ce qui est donc une raison supplémentaire pour changer cette date.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

AUTRES OBJETS

16. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse municipale au postulat de Mme Léonie Wahlen intitulé « Pour une administration communale moderne, flexible et attractive »

- M. Yves Clerc, rapporteur de la Commission technique, rappelle le vœu présenté par dite Commission, qui est le suivant :

« La Commission souhaite :

Avoir connaissance des résultats du sondage de satisfaction qui sera effectué auprès des employés communaux, ceci pour le suivi et en toute transparence.

Que la Commission de gestion prenne ce sujet lors d'un prochain rapport, pour constater l'évolution qui aura été faite en la matière. Ceci ne pourra être effectif que lorsqu'Admin 2.0 sera en fonction et que le nouveau règlement du personnel aura pris effet. »

Il lit ensuite les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter la réponse de la Municipalité donnée à ce postulat.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Décision

À une très large majorité, aucun avis contraire, 4 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte la réponse municipale au postulat de Mme Léonie Wahlen intitulé « Pour une administration communale moderne, flexible et attractive ».

17. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Patrick Messmer demandant une aide d'urgence aux commerçants de Gland, suite aux conséquences du COVID-19, et nomination d'une Commission

- Les membres de la Commission technique se consulteront en fin de séance pour fixer le jour, l'heure et le lieu de la séance, en compagnie du Municipal responsable, M. Gilles Davoine. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre : M. Michel Girardet, PLR

Membres : M. Patrick Messmer, GdG – M. Sébastien Bertherin, GdG – M. Nicolas Aeschmann, PS-Les Verts-POP – M. Patrick Wegmann, UDC.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

18. Rapport de la Commission chargée d'étudier la prise en considération du postulat de M. Martin Ahlström intitulé « Pour un partenariat public-privé en vue du financement des courses d'école, camps, activités culturelles, sorties, autres excursions ou voyages d'études organisés par les établissements scolaires »

- M. Pierre-Alain Bringolf, 1^{er} membre et rapporteur de la Commission technique en charge d'étudier la prise en considération du postulat en question, rappelle le vœu présenté par dite Commission, qui est le suivant :

« La Commission technique souhaite également – si une telle association ou fondation devait se créer – que les éventuels fonds en donation n'impactent pas le budget des années suivantes. Ces montants devraient rester un « bonus » et ne pas se refléter sur le budget de la commune. »

Il lit ensuite les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, de renvoyer le postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

- Le président rappelle que la décision qui sera prise ce soir portera exclusivement sur la prise en considération et le renvoi ou non de ce postulat à la Municipalité pour traitement.
- La discussion est ouverte.
- M. Martin Ahlström : tenait à dire que, dans les temps incertains qui s'offrent à nous suite à la crise de la Covid-19, il pense qu'il y aura un sérieux impact au niveau des finances dans les années à venir et qu'il est important aussi, pour le Conseil communal, d'essayer d'analyser et de voir quelles sont les possibilités alternatives de financement ou d'aide à la Commune, même si effectivement le vœu formule que cela n'impacte pas le budget. Il invite donc les Conseiller(ère)s à prendre ce postulat en considération.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

À une large majorité, 13 avis contraires, 2 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte de renvoyer le postulat de M. Martin Ahlström à la Municipalité pour étude et rapport.

19. Postulat de Mme Nitya Duella intitulé « Pour une réduction du gaspillage alimentaire et une meilleure gestion des invendus dans la ville de Gland »

- Le président passe la parole à Mme Nitya Duella pour le développement de son postulat.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Décision

À une très large majorité, le Conseil communal accepte de renvoyer le postulat de Mme Nitya Duella à la Municipalité pour étude et rapport.

20. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Georges Grandjean intitulée « Projet nouvelle déchèterie et Règlement communal sur la gestion des déchets »

- Le président demande à M. Georges Grandjean s'il est satisfait de la réponse.

- M. Georges Grandjean : remercie la Municipalité pour sa réponse à son interpellation concernant le financement des coûts inhérents à la déchèterie. La réponse est très détaillée et informe les Conseiller(ère)s précisément et de façon tout à fait neutre des exigences de la loi et de la situation financière des comptes « ordures ménagères » et « déchèterie » de la Commune. Mais sa lecture ne l'a en tout cas pas tranquilisé. En effet, si les comptes n° 450 et 451 sont à l'équilibre ces dernières années, avec la construction de la nouvelle déchèterie, c'est une charge supplémentaire de CHF 335'000.- qui va leur être imputée, montant à mettre en regard de la somme récoltée par la perception de la taxe fixe, à CHF 70.- par habitant, dont le total pour 2019 s'élève à CHF 714'330.-. La Municipalité prévoit quelques mesures de rationalisation mais qui, à son avis, ne vont pas produire des économies très substantielles : suppression de la deuxième tournée hebdomadaire de ramassage des ordures ménagères, mais remplacée par une tournée de ramassage des papiers et cartons; suppression de la possibilité d'apporter tous les plastiques à la déchèterie. Ces mesures pourront même être perçues par la population comme une péjoration du service et, parallèlement, celle-ci devra supporter une augmentation importante de la taxe fixe. Personnellement, il pense que le principe du « tout gratuit » à la déchèterie devra être revu et que le principe du « pollueur-payeur » devra être étendu. Ces modes de faire sont très bien expliqués dans les premiers alinéas de la page n° 6 de la réponse de la Municipalité à son interpellation et sont appliqués par de nombreuses communes de Suisse allemande. Il ne veut donc pas s'y étendre davantage, chacun pouvant les relire à sa façon. Il estime que le Règlement sur la gestion des déchets de la ville de Gland doit être mis à jour et que le mode de financement concernant l'élimination des déchets doit être repensé. Il est donc indispensable que le Conseil communal procède à ces mises à jour avant de réaliser les installations de la nouvelle déchèterie afin que celles-ci correspondent aux nouvelles dispositions.
- M. Michael Rohrer : répond à M. Georges Grandjean qu'il entend bien que l'une de ses préoccupations est celle financière par rapport à la nouvelle déchèterie et de savoir où l'on va « gicler » quelque part au niveau des coûts par rapport à la taxe en vigueur aujourd'hui. Au niveau communal, la Municipalité a travaillé sur ce sujet avec le Service des finances et a fait des projections à 30 ans. Il est évident que, à 30 ans, plus on va loin et plus il y a d'incertitudes. Mais les projections actuelles jusqu'à 2030 sont assez précises. Il a été constaté que sur les deux premières années, soit d'aujourd'hui à 2021-2022, la Commune va pouvoir un peu alimenter son fond de réserve dans la mesure où certaines charges vont baisser puisque, comme les Conseiller(ère)s le savent peut-être, à partir de l'année prochaine, il y aura un nouveau contrat pour les tournées de ramassage des déchets.

Ensuite va effectivement arriver la construction de la déchèterie, qui devra être amortie à partir de la première année après sa construction, donc après avoir été terminée. Avec les projections qui ont été actuellement faites, la Municipalité a pu constater que jusqu'à 2023, peut-être 2024, la Commune va pouvoir s'en sortir sans devoir faire d'augmentation de taxe. Donc avec la vision que la Municipalité a actuellement – mais rien n'est encore inscrit dans le marbre – la taxe ne bouge pas. Ensuite, très clairement – et la Municipalité le dit aussi dans le préavis concernant la déchèterie – il y aura effectivement un coût qui devra être reporté sur la taxe. Avec les projections faites, la Municipalité a vu qu'il faudra augmenter, entre 2023 et 2030 environ, la taxe de CHF 10.-. C'est-à-dire que l'on va se retrouver avec une taxe à CHF 80.- au lieu de CHF 70.- actuellement et que, dès 2030, assez d'amortissements auront déjà été faits pour éventuellement baisser cette taxe pour essayer de se retrouver au montant actuel.

En outre, si l'on veut faire appliquer le principe du « pollueur-payeur » comme M. Georges Grandjean le désirerait, il faut comprendre que cela engendrerait plusieurs problématiques. L'une d'entre elles est le coût pour mettre en place ce type de mesure. Il faudrait en effet mettre des systèmes de pesage à l'entrée et à la sortie de la déchèterie pour savoir quelle est la différence, pour pouvoir, avec un badge, refaire des facturations derrière, ceci pour des montants qui, finalement, vont être assez minimes puisque, d'après ce que la Municipalité a essayé de voir avec les propositions faites par M. Georges Grandjean, elle pourrait peut-être encaisser la somme de CHF 15.- par habitant par année. Est-ce que le jeu en vaut vraiment la chandelle ? Cela vaut-il la peine de mettre en place tout un système de pesage pour pouvoir encaisser CHF 15.- par personne par année ? D'autant plus que, si ce type de système venait à être mis en place, cela ralentirait de nouveau le passage dans la nouvelle déchèterie. Le but de cette dernière est de toute façon d'avoir une optimisation au niveau de la gestion, au niveau de vider son coffre de voiture, et là le fait de ramener des instruments qui

permettraient de faire de la micro-facturation à chacun rallongerait à nouveau considérablement le temps passé à la déchèterie. Donc quelque part, pour la Municipalité, cela était contre-productif.

S'agissant des coûts, il pense qu'il en sera discuté lors des séances de la Commission des finances ou de Commission technique concernant le préavis sur la nouvelle déchèterie.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

21. Interpellation de Mme Regina Bovet intitulée « Interpellation vélos : changement de braquet pour la mobilité cyclable... à Gland aussi ! »

- Le président passe la parole à Mme Regina Bovet pour le développement de son interpellation. Elle aimerait y ajoute un petit proverbe : « *La vie, c'est comme une bicyclette; il faut avancer pour ne pas perdre l'équilibre* ».
- Le président demande à la Municipalité si elle souhaite répondre séance tenante.
- M. Michael Rohrer : déclare qu'il pourrait déjà être répondu à certains points de l'interpellation, mais comme il n'a pas la réponse pour tout, la Municipalité répondra de manière formelle lors de la prochaine séance du Conseil communal.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

22. Interpellation de M. Victor Braune intitulée « Quelles actions en faveur de l'apprentissage ? »

- Le président passe la parole à M. Victor Braune pour le développement de son interpellation.
- Le président demande à la Municipalité si elle souhaite répondre séance tenante.
- M. Gérald Cretegny : déclare que la Municipalité répondra de manière formelle lors de la prochaine séance du Conseil communal.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

23. Interpellation de Mme Christelle Giraud-Nydegger et consorts du GdG intitulée « Projet de STEP régionale du Lavasson à Gland : pour une information complète et une communication claire »

- Le président passe la parole à Mme Christelle Giraud-Nydegger pour le développement de son interpellation.
- Le président demande à la Municipalité si elle souhaite répondre séance tenante.
- M. Thierry Genoud : déclare que la Municipalité pourrait répondre à toutes les questions posées dans cette interpellation ce soir, mais au vu de l'heure et des points qu'il reste encore à traiter, la Municipalité répondra de manière formelle ultérieurement. Il est évident que toutes les questions posées ont une réponse. Le fait de les mettre dans le préavis qui sera lié et au plan d'affectation est une très bonne chose, et il y aura également tout un concept de communications. C'est un gros projet, cela prend du temps, il est donc vrai qu'il y aura un certain nombre d'informations.

Une interpellation nécessite une réponse de la Municipalité au prochain Conseil. Il pense que, avant d'y répondre, il serait mieux d'attendre le préavis sur le plan d'affectation, les séances publiques et les

séances de concertation qui seront faites d'ici le début de l'année prochaine, puisque, comme déjà dit dans ses communications, il y a un mandat d'étude parallèle pour définir exactement la partie qui sera réservée à cette STEP. Il y a donc encore beaucoup d'études à faire pour arriver jusqu'au dépôt du préavis devant le Conseil communal pour ce plan d'affectation. La Municipalité répondra donc bien sûr très volontiers à toutes les questions posées dans l'interpellation ultérieurement.

- La discussion est ouverte.
- M. Vincent Simon : trouve que l'interpellation soulève plusieurs questions légitimes mais que, à son avis, elles ne le sont pas toutes. Il s'explique brièvement : en tant que Conseillers communaux, évidemment, on aimerait en savoir plus sur un projet qui sera d'envergure, qui concernera notre Commune et d'autres communes. Il pense que l'on est un petit peu perdu par rapport à ce projet dont on ne connaît pas encore tous les contours. Il trouve qu'il y a des questions légitimes qui peuvent être posées, comme par exemple est-ce qu'une STEP de nouvelle génération produit des nuisances olfactives ? Cela lui semble être une bonne question que l'on peut se poser en qualité de Conseiller communal. Par contre, il regrette un peu la forme de l'interpellation, parce que c'est vraiment quasiment le procès à l'avance de tout ce grand projet. Et quand il lit « *comment va-t-on compenser les nuisances olfactives* », il se demande si l'on ne met pas la charrue avant les bœufs. Quand il voit qu'il y a 1'000 glandois qui sont très proches de la future STEP, que le centre d'En-Bord est aussi très proche, il a envie de dire que le stand de tir a été oublié. Quelles seront les nuisances de la STEP sur le stand de tir ? Cela a été oublié dans les questions. Dans tout ce débat, il pense que c'est un projet très intéressant, il n'a pas encore d'avis définitif sur ce projet. Il regrette que l'on fasse presque un papier d'opposition avec tout ce que l'on peut trouver à la limite sur Facebook, de gens qui s'opposent d'ores et déjà à tout projet et qui, au fond, ne voudront pas vraiment les informations mais chercheront juste à savoir comment contester ce projet. Voilà son « coup de gueule » – il s'excuse du terme – contre cette interpellation.
- Mme Christelle Giraud-Nydegger : tient à rassurer M. Vincent Simon, il ne s'agit pas du tout de tirer sur le projet en lui-même, mais bien d'un coup d'envoi pour ouvrir le débat d'une manière constructive et non polémique. Toutes ces questions ont été récoltées parce qu'elles proviennent notamment de dizaines de personnes, de citoyens qui se sentent concernés par cela et qui voient que les choses bougent autour d'eux dans la région, dans les communes environnantes, et que finalement nous, la commune la plus impactée, et bien on ne sait rien du tout là-dessus. L'idée n'est donc pas de tirer sur le projet mais bien d'ouvrir le débat. Et puis, si ça se trouve, ce projet – ou en tout cas cette intervention – pourrait même rassurer certaines personnes si des réponses précises aux questions posées sont données. Elle y voit donc plutôt une opportunité pour la Municipalité de rallier des gens autour de ce projet. Et, à titre personnel, elle n'a pas d'avis non plus sur ce projet-là mais elle a, en tant que Conseillère communale – et elle espère que M. Vincent Simon aussi – la responsabilité de comprendre ce qui se passe et ce qui va se passer. Elle ajoute encore un autre point : le débat se fait en général en amont d'un préavis, c'est sain et cela crée des fondements stables. Elle a un petit peu peur du débat sur une séance de Conseil communal. Elle pense que les gens ont envie de comprendre et que les Conseiller(ère)s ont également cette responsabilité-là.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

DIVERS

24. Nomination du Bureau du Conseil pour l'année 2020-2021

- Le président rappelle que, selon l'art. 13 du Règlement du Conseil communal, le(la) président(e) et les vice-président(e)s sont nommé(e)s au scrutin individuel secret. Ces élections ont lieu à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second tour. Les bulletins blancs sont pris en compte dans le calcul de la majorité absolue. En cas d'égalité de suffrage, le sort décide.

Lors de la séance du Conseil communal du 27 juin 2019, dans la rubrique « *Divers et propositions individuelles* », M. Victor Braune demandait au Bureau d'étudier la possibilité de modifier l'art. 13 du Règlement en ce sens qu'il y ait la possibilité d'un vote par bulletin secret, mais que cela ne soit pas fait d'office afin de gagner du temps.

Le président avoue que cette question n'a pas particulièrement préoccupé le Bureau, qui avait passablement de choses à traiter. Et quand on se retrouve devant le fait accompli, on se dit qu'il est dommage de ne pas y avoir pensé.

Ce soir, les Conseiller(ère)s ont trouvé à leur place une enveloppe avec des bulletins de couleur différente à l'intérieur afin de voter pour chaque tour des élections, respectivement pour le président, le 1^{er} vice-président et le 2^{ème} vice-président. Les scrutateurs pourront être élus de manière tacite.

Le président va ce soir encore prendre quelques libertés avec le Règlement et proposer à l'avance à M. Victor Braune de travailler un projet au sujet de la modification de l'art. 13 du Règlement, et si les Conseiller(ère)s sont d'accord ce soir, il propose de procéder à l'élection du président du Conseil pour l'année 2020-2021 ainsi que des 1^{er} et 2^{ème} vice-présidents à main levée ou à approbation, selon leur décision. Le président demande formellement ce soir si les Conseiller(ère)s acceptent de voter pour l'élection du président et des 1^{er} et 2^{ème} vice-présidents à main levée ou à approbation.

Décision

À une large majorité, 6 avis contraires, 2 absentions signifiées, le Conseil communal accepte de voter pour l'élection du président et des 1^{er} et 2^{ème} vice-présidents à main levée ou à approbation.

- M. Michel Girardet : n'aimerait pas parler comme la grêle après la vendange, mais il pense que l'élection d'un président est quand-même quelque chose d'important pour le président afin de voir un peu les votes, mais aussi de savoir un peu ce que chacun exprime. Il pense que l'on peut gagner du temps par un vote nominal, mais il pense que c'est quand-même quelque chose d'important que l'élection d'un président plutôt que de le faire simplement à main levée comme n'importe quelle autre décision. Il n'a pas eu le temps de s'exprimer parce que le président a tout de suite demandé qui était d'accord, mais c'est une proposition qu'il fait, un vote nominal c'est assez rapide quand-même.
- M. Yves Froidevaux : rappelle que l'on avait expliqué à M. le Préfet, lors de la mise en place du Conseil communal en 2016, que ce qu'il faisait était faux et qu'il n'avait pas le droit de faire la nomination du président à main levée ou par acclamation. Il lui paraît quand-même assez problématique qu'on fasse un cours de droit et d'application du Règlement à M. le Préfet il y a quelques années et puis qu'aujourd'hui on s'assied sur notre Règlement. Alors peut-être que le Règlement est faux et qu'il faut le changer, il n'a pas de souci avec ça, mais il pense qu'il faut l'appliquer. On pourrait aussi décider de nommer notre président actuel président à vie puisque l'on a décidé de ne plus respecter le Règlement. Il pense que malgré tout le Règlement est garant de la qualité de nos débats. Il souhaite qu'il soit appliqué tel qu'il est prévu, changeons le s'il ne nous convient pas, mais respectons le. Ce serait quand-même un peu bizarre d'expliquer à M. le Préfet qu'il fait faux et puis ce soir s'asseoir sur ce Règlement. Il souhaite donc que le procédé habituel et réglementaire soit appliqué. Si la Municipalité décidait de ne pas appliquer le Règlement, il pense que de nombreuses personnes ici hurleraient au scandale et il pense que les Conseiller(ère)s eux(elles)-mêmes doivent être tout à fait propres par rapport à cette question.
- Le président remercie M. Yves Froidevaux pour son intervention. Il ne s'agit absolument pas de passer par-dessus le Règlement, mais simplement de gagner du temps, vu la chaleur et les nombreux points traités ce soir. Peut-être aussi qu'un certain nombre de Conseiller(ère)s ont des obligations professionnelles demain matin et devront bientôt quitter la salle. Alors personnellement il est tout à fait pour le respect des traditions et était dans l'idée de faire un vote comme le Règlement le prévoit, donc avec un 1^{er} tour puis un deuxième tour éventuel pour chaque élection. C'est ce qui avait été prévu en mettant justement à la disposition des Conseiller(ère)s une enveloppe avec des bulletins de vote. M. Michel Girardet a proposé un vote nominal, il pense que le vote nominal est une bonne chose, mais le respect des traditions l'est aussi, et il sera dès lors procédé comme le Règlement le prévoit à l'art. 13, avec un vote à bulletin secret pour l'élection du président et des 1^{er} et 2^{ème} vice-présidents pour l'année 2020-2021.

Election du(de la) président(e)

- Selon le tournus discuté en début de législature, c'est au groupe GdG de proposer un(e) candidat(e).
- Au nom du groupe GdG, Mme Anik Freuler propose M. Pierre-Alain Bringolf, actuel 1^{er} vice-président et le présente :

« À priori, rien ne destinait M. Pierre-Alain Bringolf à s'intéresser à la politique, si ce n'est les antécédents de M. Richard Bringolf, son grand-père, qui occupa la fonction de député au Grand conseil vaudois, puis à Berne au Conseil national dans les années 1960. Pour lui, le déclic s'est cependant fait dans les années 1990. Résidant alors à Genolier, Pierre-Alain est élu pour deux législatures au Conseil communal de l'agglomération du Pied du Jura. Rapidement, il s'intéresse aux aspects de la gestion d'une commune en étant actif en assemblée, par ses interventions et par ses travaux au sein des différentes commissions. Arrivé à Gland voici bientôt 8 ans, il rejoint le GdG et intègre notre Conseil communal au cours de la législature précédente. Dans sa vie professionnelle et privée, Pierre-Alain a toujours privilégié les approches consensuelles et pragmatiques. Toujours à l'écoute des propositions de chacun, mais sachant, le moment venu, trancher et prendre les décisions qui s'imposent. C'est dans cet esprit qu'il désire assumer la présidence du Conseil communal pour les 12 prochains mois. C'est également en comptant sur votre appui qu'il souhaite tous vous représenter en cette période de fin de législature habituellement rythmée par nos élections communales, ce moment périodique essentiel de régénération de notre vie politique. Au nom du GdG, nous vous remercions de lui apporter votre soutien lors de cette élection à la présidence du Conseil communal de Gland. Merci. »

- Il n'y a pas d'autre proposition et la candidature de M. Pierre-Alain Bringolf est soumise au vote.

Résultat

<i>Bulletins délivrés</i>	<i>Bulletins rentrés</i>	<i>Bulletins blancs</i>	<i>Bulletins nuls</i>	<i>Bulletins valables</i>	<i>Majorité absolue</i>
65	65	3	0	65	33

M. Pierre-Alain Bringolf est élu par 62 voix. Il n'y a pas de voix éparse.

- Le président demande à M. Pierre-Alain Bringolf s'il accepte cette nomination.
- M. Pierre-Alain Bringolf : accepte cette élection avec grand plaisir et s'adresse à l'assistance en ces termes :

« Sans vouloir abuser du temps et vu l'heure tardive, je veux quand-même profiter de l'occasion pour dire quelques mots. Tout d'abord, je suis particulièrement touché par votre marque de confiance et c'est avec fierté que j'accepte l'honneur de vous représenter en tant que président du Conseil communal de Gland pour la fin de la présente législature. Les semaines éprouvantes que nous venons collectivement de vivre, avec la crise du Covid, ses implications immédiates et futures pour nous-mêmes, nos proches ainsi que la population générale, vont certainement laisser des traces profondes dans notre mode de vie. Le Conseil communal est l'émanation locale de la représentation populaire. Il est donc essentiel que cette forme de démocratie de proximité demeure en prise directe avec nos concitoyens, d'autant plus que la période qui s'annonce sera sans doute délicate pour nombre d'entre eux. En collaboration avec le Bureau du Conseil – que je remercie d'ores et déjà – je m'engage lors des prochains mois à vous soutenir dans vos démarches et actions en tant que Conseillers. L'importance d'une action continue, de votre présence efficace, pragmatique, confiante et bienveillante, contribue à créer une société vivante et surtout plus apaisée en des temps difficiles. C'est le rôle des élus, par leur engagement, d'être les moteurs et les initiateurs de notre politique communale car notre fonction n'est pas une fin en soi, mais un service au bénéfice de nos concitoyens. Ma conception de la fonction de président s'articule ainsi : autour d'un enrichissement quotidien fait de rencontres, de réflexions pour apporter aides et solutions, créer du lien, en bref essayer d'améliorer la vie des gens tout simplement. Je me réjouis de passer les prochains mois ensemble et, d'ici là, je vous souhaite à tous un très bel été et bien sûr prenez bien soin de vous. »

- Le président le félicite pour cette élection et lui souhaite une année pleine de beaux moments au service de la ville de Gland et de son Conseil. Il lui souhaite beaucoup de plaisir au sein de cette fonction et lui souhaite qu'elle soit moins chaotique que ce début d'année.

Election du(de la) 1^{er(ère)} vice-président(e)

- Selon le tournoi discuté en début de législature, c'est au groupe PLR de proposer un(e) candidat(e).
- Au nom du groupe PLR, M. Michel Girardet propose M. Rasul Mawjee, actuel 2^{ème} vice-président, qu'il avait présenté de manière détaillée l'année dernière. Il croit qu'il n'est pas nécessaire cette année de refaire une présentation, d'autant plus qu'il est suffisamment connu dans cette assemblée où il siège depuis 2008. Il remercie l'assemblée de lui faire bon accueil.
- Il n'y a pas d'autre proposition et la candidature de M. Rasul Mawjee est soumise au vote.

Résultat

<i>Bulletins délivrés</i>	<i>Bulletins rentrés</i>	<i>Bulletins blancs</i>	<i>Bulletins nuls</i>	<i>Bulletins valables</i>	<i>Majorité absolue</i>
65	64	6	0	64	33

M. Rasul Mawjee est élu par 52 voix. Il y a 6 voix éparses.

- Le président demande à M. Rasul Mawjee s'il accepte cette nomination.
- M. Rasul Mawjee : remercie les Conseiller(ère)s pour leur confiance et accepte cette élection.
- Le président le félicite pour son élection et lui souhaite également une année pleine de beaux moments au service de la ville de Gland et de son Conseil. Il lui souhaite beaucoup de plaisir dans l'exercice de cette fonction.

Election du(de la) 2^{ème} vice-président(e)

- Selon le tournoi discuté en début de législature, c'est à la plateforme PS-Les Verts-POP de proposer un(e) candidat(e).
- Au nom de la plateforme PS-Les Verts-POP, Mme Véronique Villaine propose M. Rupert Schildböck et le présente :

« Je ne voulais pas annoncer son nom et vous le faire deviner, mais le président m'a coupé l'herbe sous le pied. Rupert est né à Vienne, en Autriche, en octobre 1966 et habite le canton de Vaud depuis août 1998, quand il a été embauché pour rejoindre le secrétariat d'une organisation non gouvernementale internationale à Lausanne. D'abord chargé de projet au sein d'une petite équipe, il était également chargé de la gestion de ce secrétariat pendant 5 ans. En février 2010, il a accepté l'offre de rejoindre le centre de soutien pour l'Europe de l'Organisation mondiale du mouvement scout à Genève, où il est maintenant chargé de la gestion des affaires institutionnelles et constitutionnelles, de la communication interne ainsi que de la gestion des risques. Rupert a été membre du Conseil de la paroisse de langue allemande de Lausanne, de l'Eglise évangélique réformée du canton de Vaud, qu'il a présidée pendant 5 ans entre 2005 et 2011 et a siégé au Synode. Ses deux enfants partagent leur vie avec leur mère à Echallens et avec lui à Gland. Rupert a rejoint les rangs du Conseil communal pour le groupe des Verts de Gland en décembre 2015 et a été réélu Conseiller communal pour notre plateforme au printemps 2016. Il est actuellement scrutateur au Conseil communal, est membre de la Commission du plan de zones et de la délégation au Conseil intercommunal de la Région de Nyon, où il fait partie de la Commission de gestion depuis 2019. Vous vous souviendrez sans doute de lui comme l'auteur de l'interpellation la plus complexe, la plus nourrie et la plus fournie qui a certainement donné le maximum de fil à retordre à l'Administration. Scout depuis sa jeunesse, il aimerait contribuer à créer un monde meilleur – devise du mouvement scout – et faire de son mieux pour essayer de laisser ce monde un peu meilleur que l'avait trouvé M. Baden-Powell. Merci de faire bon accueil à Rupert. ».

- Il n'y a pas d'autre proposition et la candidature de M. Rupert Schildböck est soumise au vote.

Résultat

<i>Bulletins délivrés</i>	<i>Bulletins rentrés</i>	<i>Bulletins blancs</i>	<i>Bulletins nuls</i>	<i>Bulletins valables</i>	<i>Majorité absolue</i>
65	65	11	0	65	33

M. Rupert Schildböck est élu par 48 voix. Il y a 6 voix éparses.

- Le président demande à M. Rupert Schildböck s'il accepte cette nomination.
- M. Rupert Schildböck : déclare qu'il accepte cette élection et renonce à s'exprimer ce soir, dans la mesure où il aura d'autres occasions de le faire.
- Le président le félicite pour son élection et lui souhaite une année pleine de beaux moments.

Election de deux scrutateur(trice)s

- La présidente rappelle que, selon l'art. 13 du Règlement, lorsque le nombre des candidats pour la nomination des scrutateurs et des suppléants est égal à celui des sièges à repourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Mention en est alors faite au procès-verbal.
- Les deux candidats déclarés au poste de scrutateur(trice)s sont :
Mme Stella Motta Larrivé (PS-Les Verts-POP) et M. Jean-Marc Guibert (UDC).
- Il n'y a pas d'autre proposition.

Résultat

Mme Stella Motta Larrivé et M. Jean-Marc Guibert sont élus tacitement aux postes de scrutateurs.

Election de deux scrutateur(trice)s suppléant(e)s

- Les deux candidats déclarés au poste de scrutateur(trice)s suppléant(e)s sont :
Mme Regina Bovet (GdG) et M. Roger Hemberger (PLR).
- Il n'y a pas d'autre proposition.

Résultat

Mme Regina Bovet et M. Roger Hemberger sont élus tacitement aux postes de scrutateurs suppléants.

Le président félicite les scrutateurs et les scrutateurs suppléants pour leur engagement et leur souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de ces fonctions.

25. Nomination de la Commission de gestion

- Le président rappelle que cette Commission, composée de sept membres au moins selon l'art. 48 du Règlement, est réélue toutes les années et que ses membres sont rééligibles. Elle n'est pas bloquante et tous les membres de la Commission de gestion peuvent donc siéger dans les Commissions techniques tout au long de l'année. Cette Commission sera élue par un scrutin de liste.
- Les candidats déclarés sont les suivants :
Mme Myriam Grandjean et M. Arnaud Durand (GdG), Mme Léonie Wahlen et M. Pascal Chollet (PLR), Mme Anita Waeber et M. Moritz de Hadeln (PS-Les Verts-POP), M. Yves Clerc (UDC).

- Il n'y a pas d'autre proposition. Sept candidats sont présentés pour sept postes.

Résultat

Mmes Myriam Grandjean, Léonie Wahlen et Anita Waeber, ainsi que MM. Arnaud Durand, Pascal Chollet, Moritz de Hadeln et Yves Clerc sont élus tacitement membres de la Commission de gestion.

- Le président les félicite et leur souhaite beaucoup de satisfaction dans les activités de cette Commission.

26. Nomination d'un(e) membre de la Commission du plan de zones

Suite à la démission de M. Pierre-Alain Bringolf, élu président pour l'année 2020-2021, le poste est à repourvoir au sein de la Commission du plan de zones.

- Au nom du groupe GdG, Mme Anik Freuler propose la candidature de M. Daniel Richard.
- Il n'y a pas d'autre proposition. La candidature est soumise au vote.

Résultat

Par acclamations, M. Daniel Richard est élu membre de la Commission du plan de zones.

- Le président le félicite et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans les activités de cette Commission.

27. Divers et propositions individuelles

- M. Michel Girardet : demande aux membres de la Commission chargée d'étudier la réponse de la Municipalité au postulat de M. Patrick Messmer de se réunir à la fin de la présente séance afin de fixer une date pour la séance.
- M. Adrian Hochreutener : veut juste remercier la Municipalité pour les belles lignes orange de unihockey : merci beaucoup, bravo !
- M. Samuel Freuler : aimerait bien que la Commission des finances soit aussi invitée à la visite du bâtiment WWF.
- M. Gilles Davoine : a bien noté ce point et a déjà envoyé un message afin que le nécessaire soit fait, peut-être le 30 juin prochain, mais il faut évidemment que la personne s'occupant de la conciergerie du bâtiment WWF soit là. Comme cela se ferait le soir, il ne peut pas encore garantir que cela puisse se faire à la date proposée, mais il prendra contact avec les membres de la Commission technique et de la Commission des finances pour les en aviser.

Il profite d'avoir la parole pour informer les Conseiller(ère)s que, concernant le préavis municipal n° 76 relatif à la demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2020, un montant d'environ CHF 3'000.- est venu un peu en dernière minute. Cela fait que sur les autres préavis qui étaient déjà imprimés, la situation financière, qui est toujours annexée aux préavis, comporte un montant de CHF 108'000.- pour le préavis n° 76 au lieu des CHF 111'000.-. Il signale donc déjà cette petite erreur, si les Conseiller(ère)s la remarquent.

- M. Christian Gander : déclare que, en cours d'année 2019, il était intervenu sous la forme d'une interpellation pour la question de l'aménagement du Vieux-Bourg. On nous avait promis la rentrée des conventions pour les emprises de terrain pour la fin 2019 et une mise à l'enquête en janvier ou février de cette année. Cela aurait dû être le cas avant cette fameuse Covid-19 qui nous a pas mal occupés, et il aimerait savoir ce qu'il en est pour la suite. Il remercie la Municipalité de tenir les Conseiller(ère)s informé(e)s.

- M. Michael Rohrer : répond que, comme annoncé en début de séance dans ses communications, une séance de présentation pour les riverains aura lieu le jeudi 2 juillet prochain. La mise à l'enquête se fera par la suite, dans le courant de l'été.
- M. Christian Gander : explique qu'il est un tout petit peu inquiet à ce propos, parce que toutes les personnes concernées par cet aménagement du Vieux-Bourg, à savoir les propriétaires, n'ont pas été invitées à cette séance.
- M. Michael Rohrer : répond que cela le surprend un peu dans la mesure où plus de 700 invitations ont été envoyées. Il regardera cela avec ses services dès demain matin mais, pour lui, toutes les personnes concernées auraient dû recevoir ce courrier.
- M. Christian Gander : explique qu'il est l'administrateur d'une copropriété concernée et qu'aucun courrier ne lui a été adressé.
- M. Michael Rohrer : déclare que les courriers n'ont peut-être pas été adressés aux administrateurs, mais aux propriétaires et aux locataires.
- M. Thierry Genoud : remercie les membres la Commission du Plan de zones de se réunir au terme de la présente séance pour fixer une date pour le préavis municipal n° 77.
- M. Maurizio Di Felice : arrivant au terme de son année de présidence, s'adresse en ces termes à l'Assemblée :

« L'ordre du jour étant épuisé, il est temps pour moi de tirer ma révérence. Cette année fut chamboulée dès le début, avec ma candidature qui n'était pas prévue puisque c'était au tour de mon collègue Patrick Wegmann de se lancer. Je ne vais pas revenir sur le passé, vous avez pu constater que Patrick va beaucoup mieux et qu'il n'a cessé de s'investir pour ce Conseil, tant dans les Commissions qu'au Conseil régional, ainsi que pour sa section au niveau du district et du Canton comme délégué au congrès. Je lui en suis très reconnaissant. Et puis arrive ce rontudjugrrrmb l virus qui vient semer la zizanie est mettre du sable dans les engrenages bien huilés de notre organisation.

*Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,
Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,
Mesdames et Messieurs les membres du public,*

À l'heure de tirer le bilan de l'année écoulée, je me retire avec le sentiment du devoir accompli, accompli à double titre puisque vous m'avez offert le privilège d'exercer cette fonction à deux reprises. Peu de personnes se voient confier l'honneur d'être le Premier citoyen de sa commune et je vous encourage à vous engager dans cette direction. Je ne saurais dire si ce deuxième mandat a été meilleur que le premier, ce jugement vous appartient.

Je tiens par ce message à vous remercier collectivement, tout d'abord pour la confiance que vous m'avez témoignée, ensuite pour tout le travail que vous avez effectué au sein de vos groupes respectifs et dans les Commissions, ainsi que pour votre comportement exemplaire lors de ces séances.

Je remercie bien entendu la Municipalité et les collaborateurs de l'Administration communale, des Services technique, de la jeunesse et de la culture, ainsi que la voirie et les espaces verts pour la collaboration et les témoignages de soutien durant ce mandat, avec mention particulière à Mmes Véronique Romanowski et Arlinda Lokaj.

In fine je remercie mes « collaborateurs » du Bureau, Heinz et Rupert, les suppléants Regina et Jean-Marc, les deux vice-présidents Pierre-Alain et Rasul, les huissiers Daniel et Arthur, sans oublier Rosanna.

Le rôle du président est avant tout représentatif et, bien entendu, il est là pour diriger et arbitrer les débats du Conseil. Mais il n'est rien sans avoir quelqu'un sur qui s'appuyer. Ces remerciements n'auraient aucun sens si je ne parle pas de Karine, si discrète est pourtant si présente. À la différence de Mireille qui vous téléphonait pour vous rappeler tels ou tels délais ou réclamer un document ou une signature, Karine arrive elle à anticiper vos demandes à tel point que vous trouvez des documents à signer ou à étudier dans la boîte aux lettres ou la boîte mail alors que vous n'en aviez pas encore fait la demande. Elle prend également un certain nombre d'initiatives, à l'image par exemple du plan de salle

de ce soir ou de l'enveloppe avec les bulletins de vote de couleur pour les élections de ce soir. Merci Karine pour ce soutien si précieux, pour tout ton travail, pour ta disponibilité et surtout pour ton amitié.

Avant de conclure et de passer le témoin à Pierre-Alain, à qui j'espère avoir su transmettre ma petite expérience – je reste à disposition si besoin avec le collège des anciens présidents pour te soutenir dans ta fonction – je me suis permis un petit inventaire « à la Prévert » pour illustrer cette année un peu particulière :

- 7 séances du Conseil, dont 2 extra muros;
- 21 préavis traités;
- Pas de motion, 5 postulats, 7 interpellations et 6 réponses de la Municipalité;
- Toutes confondues, environ 150 heures de travail pour la préparation des séances de Bureau et du Conseil, ainsi que pour le traitement de la correspondance;
- Le document que j'ai établi pour la préparation du Conseil de ce soir tient sur 23 pages et contient 5'252 mots, composés de 26'878 caractères;
- C'est aussi 5 représentations officielles, dont 2 effectuées par le 1^{er} vice-président;
- 263 entretiens téléphoniques et autres messages WhatsApp avec la secrétaire, l'Administration communale, les membres du Conseil et la presse;
- 563 courriers électroniques de la même provenance, dont les 2/3 en provenance uniquement de notre secrétaire;
- Quelques dizaines de courriers papier, que ce soit à l'adresse du Conseil auprès de l'Administration communale ou directement à mon domicile, et 123 cartes de vœux pour vous souhaiter la bonne année, ainsi qu'aux membres de la Municipalité, aux chefs de services et aux collaborateurs de l'Administration, à la préfecture et aux représentants de la presse.

Le mot de la fin sur une note moins formelle : j'ai accordé et j'accorde une grande importance à l'image que représente le président du Conseil, c'est pourquoi je n'envisageais pas de présider les séances autrement qu'en remettant un costume et une cravate : 7 Conseils, 7 cravates choisies avec soin en fonction de l'instant ou de l'humeur du moment.

Encore quelques mots pour dire que j'ai perdu mon pari, puisque j'avais prévu la fin de cette séance à 23h12. Il est 23h17 et je lève la séance. Je vous donne rendez-vous pour notre prochain Conseil, sous la présidence de Pierre-Alain, le 3 septembre à 19h30, dont le lieu reste à définir en fonction de l'évolution de la situation.

Je vous souhaite un bon retour dans vos foyers, une belle pause estivale et surtout prenez soin de vous.

Merci. ».

L'ordre du jour étant épuisé et la parole n'étant plus demandée, le président clôt alors la séance de ce soir.

La séance est levée. Il est 23h17.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Le président :

La secrétaire :

Maurizio Di Felice

Karine Teixeira Ferreira

Annexes :

1. Appel nominal, proposition d'amendement présenté par la COFIN concernant le préavis municipal n° 73 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la rénovation de la place de jeux du Temple protestant
2. Postulat de Mme Nitya Duella intitulé « Pour une réduction du gaspillage alimentaire et une meilleure gestion des invendus dans la ville de Gland »
3. Interpellation de Mme Regina Bovet intitulée « Interpellation vélos : changement de braquet pour la mobilité cyclable... à Gland aussi ! »
4. Interpellation de M. Victor Braune intitulée « Quelles actions en faveur de l'apprentissage ? »
5. Interpellation de Mme Christelle Giraud-Nydegger et consorts du GdG intitulée « Projet de STEP régionale du Lavasson à Gland : pour une information complète et une communication claire »

Proposition d'amendement présenté par la COFIN concernant le préavis municipal n° 73 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la rénovation de la place de jeux du Temple protestant.

		OUI	NON	ABST.			OUI	NON	ABST.
1	AESCHMANN Nicolas		X		39	GIRAUD-NYDEGGER Christelle		X	
2	AHLSTRÖM Martin	X			40	GOLAZ Florence		X	
3	AMAUDRUZ Cédric		ABSENT		41	GORGONI Iulica	X		
4	ANNEN Katia		X		42	GRANDJEAN Georges	X		
5	BELLO Natacha		ABSENTE		43	GRANDJEAN Myriam	X		
6	BENEY Patrick		ABSENT		44	GUIBERT Jean-Marc	X		
7	BERTHERIN Sébastien		X		45	HAESSLEIN Timothée	X		
8	BETCHOV HEIDRICH Thérèse		X		46	HEMBERGER Roger	X		
9	BEUTLER Anna	X			47	HENRIQUES AMARAL RODRIGUES Fernando	X		
10	BEUTLER Heinz		X		48	HOCHREUTENER Adrian	X		
11	BIEMMI David	X			49	JAQUIER Jean-Marc		X	
12	BILL Fabienne		ABSENTE		50	LABOUCHERE Guillaume	X		
13	BLANCHUT Philippe	X			51	LAMARQUE Nathalie	X		
14	BOVET Regina	X			52	LOCK Evan		X	
15	BRAUNE Victor	X			53	MAQUELIN Carmen		ABSENTE	
16	BRINGOLF Pierre-Alain		X		54	MAWJEE Rasul	X		
17	CALABRESE Daniel	X			55	MAYER David		X	
18	CHOLLET Pascal		ABSENT		56	MENDES BOAVISTA Victor		ABSENT	
19	CLERC Yves		X		57	MESSMER Patrick	X		
20	DÄLLENBACH Eric	X			58	MILLION-COURVOISIER Sabine	X		
21	de HADELN Moritz		X		59	MOTTA LARRIVE Stella	X		
22	de SIEBENTHAL Yann		X		60	MOULIN Olivier		ABSENT	
23	DEPREZ Claudine			X	61	NICOLET Jean-Luc		X	
24	DHANJAL Charanjit			X	62	PALLOTTA LADISA Anna		X	
25	Di FELICE Maurizio		président		63	RICHARD Daniel	X		
26	DORAND Laurent		ABSENT		64	SAXER BROWN Béatrice			X
27	DUELLA Nitya		X		65	SCHILDBÖCK Rupert		X	
28	DURAND Arnaud		X		66	SICURANZA Dario	X		
29	ESREB Abdoul Ghani		X		67	SIMON Vincent	X		
30	FELIX Caroline		X		68	VACCARO Rosanna		X	
31	FRACHEBOURG Jérôme	X			69	VERNEX Christian		ABSENT	
32	FREULER Anik	X			70	VILLAINÉ Véronique		X	
33	FREULER Samuel	X			71	VILLOIS Noémie		X	
34	FROIDEVAUX Yves		X		72	WAEBER Anita			X
35	GALVEZ Angelita	X			73	WAHLEN Léonie	X		
36	GANDER Christian	X			74	WEGMANN Isabelle	X		
37	GENOUD Jean-Philippe		X		75	WEGMANN Patrick	X		
38	GIRARDET Michel	X							

Total OUI	14				Total OUI	20			
Total NON		15			Total NON		11		
Total ABSTENTIONS			2		Total ABSTENTIONS			2	

Postulat: pour une réduction du gaspillage alimentaire et une meilleure gestion des invendus dans la ville de Gland

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Suisse produit chaque année 2,6 millions de tonnes de perte alimentaire¹. Sur ce chiffre, il est estimé qu'environ les deux tiers représentent des pertes évitables. En effet, ce sont des produits qui sont jetés alors qu'ils sont encore consommables ou qui n'ont simplement pas été utilisés à temps. Il va sans dire que la gestion de ces déchets a un impact environnemental considérable, mais pose surtout des questions importantes sur la redistribution de ces ressources. Une étude de l'OSFP de 2018 montre que près de 7,9% de la population vit sous le seuil de pauvreté². Par ailleurs, comme les initiatives de solidarité pendant ces derniers mois en témoignent, la crise sanitaire n'a fait qu'exacerber la situation de ces personnes qui se trouvent dans le besoin. Une réflexion sur le gaspillage des denrées alimentaires semble donc nécessaire.

L'application « *Too Good To Go* » est un outil qui s'inscrit dans une démarche de redistribution des invendus. En effet, sur cette plateforme les commerçants peuvent proposer leurs invendus du jour à des prix réduits qui sont réservés à l'avance par le biais de l'application. Cela permet ainsi la commercialisation de produits qui seraient normalement destinés à la poubelle, tout en permettant aux particuliers d'obtenir des produits frais à des prix intéressants. Or, dans la Commune de Gland, seuls sept commerces sont aujourd'hui inscrits sur cette application.

L'année passée, la Ville de Nyon et le prestataire de restauration scolaire, Eldora, se sont associés à l'application *Too Good To Go* afin de redistribuer les repas invendus à la cafétéria de l'école secondaire Nyon-Marens³. Sachant que la Commune de Gland utilise le même prestataire, serait-il possible de mettre en œuvre une collaboration similaire dans les cafétérias scolaires de Gland?

La Commune de Gland possède déjà une banque alimentaire, la Pépicerie, gérée par l'association Art'Ose ta graine. Alors même que la Commune démontre son soutien à cette initiative en mettant à disposition les locaux, il serait intéressant de savoir si une aide additionnelle pourrait lui être offerte par exemple en encourageant les commerces de Gland à donner leurs invendus à la Pépicerie.

En conclusion, il est demandé à la Municipalité d'étudier,

- 1) la possibilité d'encourager les commerces de Gland à utiliser des plateformes telles que *Too Good To Go* ;

¹ Office fédéral de l'environnement (OFEV), Déchets alimentaires (dernière modification 25.10.2019), <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/dechets/guide-des-dechets-a-z/biodechets/types-de-dechets/dechets-alimentaires.html>, visité le 21.06.2020.

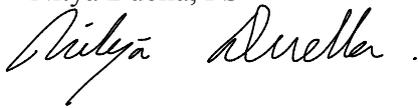
² Office fédéral de la statistique (OFS), Pauvreté, <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/situation-economique-sociale-population/bien-etre-pauvrete/pauvrete-et-privations-materielles/pauvrete.html>, visité le 21.06.2020.

³ La Côte, Nyon: chasse au gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires, 31.10. 2019, <https://www.lacote.ch/articles/regions/district-de-nyon/nyon-chasse-au-gaspillage-alimentaire-dans-les-restaurants-scolaires-877494>, visité le 21.06.2020.

- 2) la possibilité de mettre en œuvre une collaboration avec Eldora et *Too Good To Go* dans les cafétérias scolaires ;
- 3) si un éventuel soutien additionnel pourrait être offert à la Pépicerie ; et,
- 4) le développement d'une campagne de communication (ex : un tout ménage) pour informer la population de Gland des initiatives mises en route pour réduire le gaspillage alimentaire.

Gland le 22 juin 2020,

Nitya Duella, PS

A handwritten signature in black ink, reading "Nitya Duella" with a period at the end. The signature is written in a cursive, flowing style.

Gland, 19 juin 2020

Interpellation vélos : changement de braquet pour la mobilité cyclable... à Gland aussi !

Le 2 juin dernier, le Conseil d'Etat a donné une impulsion intéressante en faveur de la mobilité cyclable. A cette occasion, il a lancé un appel aux Communes pour qu'elles s'y associent.

Le but de cette interpellation est donc de demander à la Municipalité ce qu'elle entend entreprendre dans ce domaine, en réponse à « l'appel à projets communaux » lancé par le Canton, tant sur le réseau communal que sur le réseau cantonal à Gland et dans la région.

Rappelons que la Ville a commencé d'encourager le vélo, en particulier via quelques mesures allant dans le bon sens : les zones 30km/h généralisées, le passage sous voies des CFF, les racks sécurisés de la gare, les vélos en libre-service ou les subventions à l'acquisition de vélo.....

Malheureusement, ces dernières années ont aussi été celles d'occasions manquées, tant sur les chaussées strictement communales que celles où il aurait fallu influencer le Canton :

- lors de la création du quartier d'Eikenott, pour sécuriser la rue de l'Etraz jusqu'à la Bichette (on se souvient d'accidents dramatiques sur cette route)
- lors de la (re-)construction du pont de la Vy-Creuse, pour protéger les deux-roues à la montée et éviter les dangereuses sorties des pistes cyclables dudit pont
- lors de l'aménagement de la sortie de la Lignère sur la Route suisse, où la bande cyclable a carrément été sacrifiée
- suite à l'échec des négociations avec Prangins pour un itinéraire le long des voies CFF
- sur la route de Nyon – Pont Farbel, quand Prangins a décidé de barrer la route rejoignant l'Etraz
- le long de la route du Mont-Blanc, et singulièrement sous le pont, alors qu'il y aurait eu la place
- sur les chaussées restées à 50km/h malgré les réticences du Conseil : route de Begnins et Lavasson en particulier
- lors du développement du secteur Falaise – Plage, l'accès protégé à la Plage restant incomplet
- lors des réflexions sur une « autoroute verte » à l'av. de la Gare permettant de rejoindre Eikenott
- pour agir au niveau régional en faveur de la sécurisation de la Route suisse entre le golf et l'usine électrique, ou plus largement sur l'Etraz à la sortie de Vich, etc.

Le Conseil communal a pourtant multiplié les interventions sur ce thème, depuis la première Etude de modération du trafic (du bureau Ortis)... datant de 1993 ! Citons également l'Etude de 2014 promettant des « objectifs et des modalités de mise en œuvre », en réponse aux postulats Martinet de 2010 et Gallay/Freuler de 2013.

Si je rappelle ces « occasions manquées » et les nombreux débats déjà tenus sur le sujet, c'est parce que les itinéraires listés ci-dessous pourraient constituer la base d'une « feuille de route » et d'un plan de mesures rapide et concret, car ils restent totalement d'actualité. Il s'agirait aussi de le faire en étroite collaboration avec les associations concernées, afin de trouver des solutions pertinentes et consensuelles (pour éviter les récentes polémiques comme à Genève ces dernières semaines).

De plus, le Canton, a décidé d'assouplir les conditions de réalisation des aménagements (ex. avec la possibilité de marquages au sol sur des routes de 6.5m de large seulement). Et l'opinion publique a clairement évolué en faveur de ce type de mobilité, que ce soit pour se rendre au travail (et renoncer à une seconde voiture), pour sa santé (cyclotourisme sur notre magnifique réseau de chemins de remaniement), ou pour faire du sport.

D'avance, je remercie la Municipalité du bon accueil qu'elle réservera à cette interpellation.

Regina Bovet, GDG

Conseil communal de Gland

Gland, le 22 juin 2020

Interpellation : Quelles actions en faveur de l'apprentissage ?

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

L'apprentissage, un des piliers de la formation suisse et de notre économie, est mis à rude épreuve par la situation économique résultant de la pandémie de coronavirus. De nombreuses entreprises dans une situation délicate ne souhaitent plus engager d'apprentis ou ont dû se résoudre à licencier des apprentis en formation.

Le canton de Vaud a décidé d'investir 16 millions de francs pour pallier cette situation, notamment en payant la moitié du salaire annuel des apprentis débutant leur première année et ceux licenciés pour des raisons économiques en deuxième ou troisième année de formation. L'apprentissage est essentiel pour notre tissu économique mais également pour nos jeunes, pour qui il représente le meilleur moyen d'obtenir un emploi.

Je prie donc la Municipalité de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- Quelles mesures la Municipalité de Gland envisage-t-elle pour promouvoir l'engagement d'apprentis et les mesures du canton, notamment auprès des écoles et entreprises glandoises ?
- La Municipalité prévoit-elle des mesures de soutien pour les entreprises engageant des apprentis au niveau communal ?
- La Municipalité prévoit-elle d'engager davantage d'apprentis et, en cas de réponse négative, pourquoi ?

En remerciant d'ores et déjà la Municipalité pour les réponses apportées à ces questions je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, mes plus respectueuses salutations.



Victor Braune

Conseil communal de Gland / Interpellation de Christelle Giraud et consorts

Interpellation : « Projet de STEP régionale du Lavasson à Gland : pour une information complète et une communication claire »

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Ces derniers mois des documents publics ont retenu notre attention, en particulier le préavis no 17 de l'APEC relatif au projet de régionalisation de l'épuration, le Rapport de synthèse APEC du 13 janvier 2020, ainsi que le Préavis Nyon no 188/2020 « Demande d'adhésion à la station d'épuration régionale unique » dont la 1ère commission a eu lieu le 10 mars dernier. La lecture de ces documents a soulevé chez les soussignés des interrogations.

La démarche de la régionalisation de l'épuration des eaux usées a été validée en 2016 – 2017. Le projet avance et les premiers crédits d'études sont actuellement demandés. En parallèle, la nouvelle association intercommunale, APECplus, a été créée dans le but de piloter ce projet. Ambitieux, celui-ci se traduit par la construction à Gland, à l'horizon 2025, d'une station d'épuration (STEP) régionale unique qui traitera les eaux usées de 120'000 équivalent habitants, et veillera à s'adapter aux nouveaux besoins (ex. le filtrage des micropolluants). Prix devisé : CHF 98 millions de francs (selon le site apecplus.ch), mais dont le chiffre de CHF 150 millions a été évoqué à plusieurs reprises dans différents articles de journaux.

Si ce projet venait à se réaliser, Gland serait la ville la plus concernée, en tant que propriétaire foncier, mais aussi parce que le site envisagé se trouve à 650m (Google Map) de là où résident plus de 1000 Glandois.e.s, qu'il est très proche du centre sportif En Bord et que le chemin menant au site est très prisé par les promeneurs. Cela engendre une inquiétude grandissante dans la population. Nous nous devons aujourd'hui relayer cette inquiétude qui montre le besoin urgent d'une information complète et d'un espace de débat.

Certes, un Préavis glandois est sans doute en préparation. Cependant, vu la sensibilité du sujet et l'importance de former l'opinion du public, nous demandons à la Municipalité, conformément à l'art.74 du Règlement du conseil communal, qu'elle réponde aux questions suivantes :

A- Préambule

1. Quelle a été la pesée d'intérêt de la Municipalité de Gland avant d'affirmer son soutien au projet d'accueillir une STEP d'importance régionale sur son territoire (cf. page 8 du préavis no 17 de l'APEC). Et concrètement, qu'est-ce qui compense à ses yeux :
 - Le risques d'odeurs pour tout le quartier Eikenøtt, mais aussi pour les habitations le long de la Vy-Creuse (qui se trouvent pour certaines à moins de 700m selon Google Map), voire au-delà ?
 - Les nuisances pour le centre sportif en Bord (à 200m) et la zone forestière côté Est ?
 - La surcharge poids lourds par le pont de la Vy-Creuse déjà très sollicitée pour compenser l'engorgement du Mont-Blanc ?)
 - L'investissement financier, encore à chiffrer ?
 - Les risques sanitaires éventuels ?
 - Le risque foncier, si des surfaces agricoles perdues doivent être compensées (cf. question ci-après) ?
2. En termes de priorités budgétaires : la Municipalité avait insisté dans son programme de législature sur la priorité d'achever la mise à niveau du réseau en séparatif, et non sur l'obsolescence de la STEP : quelle est la situation sur ce point ? et quel sera le coût additionnel de mise à niveau des infrastructures communales existantes ?
3. Si Gland accepte de faire cet effort pour le district, a-t-elle envisagé des « compensations », par exemple dans le cadre d'un plan régional des infrastructures, où chacun montrerait sa solidarité et sa contribution au collectif ; ceci en pensant par exemple au projet de piscine/patinoire régionale ?
4. Alors que dans les projets de construction, on mentionne qui est le bureau d'architecte mandataire, ce qui permet de se dire qu'on est accompagné par des gens expérimentés, les

Rapports et Préavis disponibles ne font aucune mention des bureaux d'ingénieurs mandatés (caution technique), et de la méthode de travail utilisée pour gérer cet énorme projet. Ce point pourrait-il être comblé dans le Rapport au présent postulat ?

B- Équipements techniques

1. Les standards de la Confédération, dans son Ordonnance sur la protection des eaux, ne poussent-ils pas à construire d'aussi grandes STEP (les opposants dixit). D'autre part, la planification cantonale du canton prévoyait, pour notre région, le raccordement de 81'000 habitants à l'horizon de 2035 : le projet va-t-il au-delà des injonctions fédérales et cantonales ?
2. Il est certes dit que les micro-polluants sont devenus un enjeu, mais :
 - Quelle est la part d'obligation, d'urgence de remplacer les installations existantes ?
 - Dans quelle mesure prenons-nous le risque d'être des « pionniers » d'une technologie encore expérimentale ; et en cas contraire, si on implémente une technologie maîtrisée, des exemples et témoignages de populations proches peuvent-ils être cités (nuisances, odeurs, facture) ?
3. Par le passé, la solution de réaliser 2 STEP de taille moyenne à Nyon et à Gland a été présentée comme une solution intéressante. Or tout comme le syndic de Luins (cf. ses lettres de lecteur), nous aurions besoin de connaître les arguments qui ont conduit soudain à l'unanimité, au sein du Conseil de l'APEC, apparemment sans débat, en faveur de la solution d'une grande STEP régionale pour 120'000 habitant-e-s.
4. En corollaire, les rapports de l'APEC parlent d'études multicritères dont les résultats ont fondé l'option de la STEP du Lavasson. Or on sait l'importance d'être transparent sur le choix des critères retenus. Dès lors, serait-il possible d'explicitier la source et le statut de ces critères, exemples :
 - 50m maximum de dénivelé pour le pompage
 - 400m d'éloignement des habitations
 - Critère légitimant une STEP excentrée, avec beaucoup de turbinage (cf. coût énergétique et financier...)

C- Aménagement du territoire et environnement

1. Il est indiqué dans les rapports consultés que le site a notamment été retenu car « il ne présente pas de contraintes environnementales et paysagères majeures » alors qu'au contraire les opposants montrent une zone agricole et forestière dénaturée : quelle est l'appréciation de la situation par la Municipalité de Gland sur ce point ?
2. Le zonage en utilité public et les compensations de 28'000m² en SDA sont à peine évoqués dans le tableau p. 25 du Rapport de synthèse APEC : il serait bon que le Rapport indique comment et où ces compensations seront trouvées.
3. Le préavis no 17 de l'APEC relatif au projet de régionalisation de l'épuration prévoit que l'exutoire actuel de l'APEC au large de la Dullive soit utilisé pour refouler au lac les eaux traitées de la STEP régionale. Il n'est cependant pas cité d'étude sur l'impact environnemental d'un doublement des rejets sur la faune et la flore lacustre à l'embouchure de l'exutoire.
4. Des informations sur la revalorisation des sites des STEP actuelles et de leur voisinage seraient bienvenues, en étoffant également le chapitre sur les possibilités connexes de valorisation (thermique, biogaz...).

D- Gouvernance et finances

1. Les rapports ou préavis disponibles présentent d'intéressantes comparaisons entre S.A. et Association intercommunale, mais sans indiquer comment les limites actuelles pourront être dépassées, alors qu'il s'agira de piloter une entreprise d'une taille nettement plus grande :
 - Constat des opposants d'une absence de débat lors des plénières
 - Sous l'angle du contrôle démocratique et du lien avec les communes, le projet a été critiqué par Luins en particulier : des précisions seraient-elles possibles sur la manière d'assurer une bonne concertation avec les Communes et la Région, au-delà de la simple présence d'un-e délégué-e par Commune ?
 - Sous l'angle de la surveillance, on voit les limites du système de milice: quelles dispositions seront-elles prises pour garantir un fonctionnement professionnel ?

2. Vu que nous sommes tous clients captifs et que le prix de l'épuration doit couvrir les coûts, le « modèle d'affaires » n'incite guère la direction à être efficiente. Quelles garanties pour maîtriser le projet, puis ses charges ?
3. En fin de compte, à quelle hausse de facture le consommateur doit-il s'attendre ?
4. Visiblement, l'information particulière due aux riverains n'a guère été une préoccupation à ce jour : un chapitre communication et suivi du projet – qui va se dérouler sur plusieurs années – montrant une volonté politique de transparence, voire de participation, peut-il couvrir ce champ ?

Vu le fait que tant à l'APEC qu'à Nyon, les Conseils ont déjà été informés depuis des mois, nous demandons la transmission directe de cette interpellation à la Municipalité.

En outre, nous demandons, sous la forme d'un vœu, que les réponses à ces questions soient reprises dans le cadre du Préavis municipal relatif à la STEP

Nous remercions par avance la Municipalité.

Gland, le 25 juin 2020

Christelle Giraud-Nydegger, GDG

Cédric Amaudruz, GDG

Katia Annen, GDG

Sébastien Bertherin, GDG

Daniel Calabrese

Jérôme Frachebourg, GDG

Nathalie Lamarque, GDG

Patrick Messmer, GDG

Yann de Siebenthal, GDG